

Les Actes
du 132^e
congrès
NUMÉRIQUE

DU CONSEIL NATIONAL
DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX
DE COMMERCE

~ 13 & 15 octobre ~

2020



Les Actes
du 132^e
congrès
NUMÉRIQUE

~ 13 & 15 octobre ~

2020

Les greffiers des tribunaux de commerce sont des entrepreneurs du service public et des professionnels du droit. Ils apportent leur savoir-faire et leurs compétences au service d'une justice commerciale accessible, fiable et efficace. Ils mettent tout en oeuvre pour faciliter la compétitivité et la croissance.





SOMMAIRE

*Les Actes
du 132^e
congrès*

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	9
ÉDITORIAL DE SOPHIE JONVAL Présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce	
CHAPITRE 2	11
PROGRAMME DU 132 ^e CONGRÈS	
CHAPITRE 3	13
DISCOURS INTRODUCTIF DE SOPHIE JONVAL Présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce	
CHAPITRE 4	17
PRÉSENTATION DU CONGRÈS NUMÉRIQUE Françoise PRINTEMS, greffier associée du tribunal de commerce de Tours, membre du bureau du CNG et Victor GENESTE, greffier associé du tribunal de commerce du Mans, membre du bureau du CNG	
CHAPITRE 5	21
COMMENT DÉFINIR AUJOURD'HUI UNE ENTREPRISE ? Georges DECOCQ, agrégé des universités en droit privé, professeur de droit à l'université Paris-Dauphine PSL	
CHAPITRE 6	31
CHEF D'ENTREPRISE, UN ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN Francis PALOMBI, président de Commerçants de France et Nicolas ROHR, co-fondateur de Faguo, entreprise à mission dans le secteur du prêt-à-porter	
CHAPITRE 7	45
TABLE-RONDE : QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LE CHEF D'ENTREPRISE ? Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises, Elise TISSIER, directrice de BPI France Le Lab, Dieudonné MPOUKI, président du GIE Infogreffe, greffier associé du tribunal de commerce de Paris et Marc BINNIÉ, président d'APESA France, greffier associé du tribunal de commerce de Saintes	

CHAPITRE 8	63
QUELLES AMBITIONS ET QUELS MOYENS POUR LES ENTREPRISES DE DEMAIN ? Roland LESCURE, député des français à l'étranger, président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale et rapporteur général du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (Pacte)	
CHAPITRE 9	71
DISCOURS DE SOPHIE JONVAL Présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce	
CHAPITRE 10	79
ALLOCUTION D'ERIC DUPOND-MORETTI Garde des Sceaux, ministre de la Justice	
CHAPITRE 11	83
L'ACTUALITÉ DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE EN 2020	

ÉDITORIAL

1



Les Actes
du 132^e
congrès



Sophie JONVAL

Présidente du Conseil national des greffiers
des tribunaux de commerce

À situation exceptionnelle, dispositif exceptionnel. À l'automne dernier, malgré le contexte difficile imposé par la situation sanitaire le Conseil national a tenu à maintenir son congrès annuel, et a opté pour une version 100% digitale.

Ce choix s'explique par plusieurs raisons :

- Se retrouver – ne serait-ce que de façon virtuelle – est important pour notre profession ; Prendre le temps, pendant une journée d'écouter, de réfléchir, de prendre un peu de hauteur constitue un moment de respiration indispensable ;
- Surtout, le thème autour duquel se sont organisés les travaux : « les greffiers des tribunaux de commerce au service des entreprises » était particulièrement indiqué, tant la profession a tout mis en œuvre pour aider les entreprises à relever tous les défis qui se présentent à elles.

Rapidement, des solutions ont été trouvées pour permettre la réalisation de ce congrès digital.

Je voudrais donc adresser d'immenses remerciements à l'ensemble des intervenants et des parties prenantes de la manifestation qui ont su faire preuve d'agilité, de souplesse et de réactivité pour permettre à ce congrès numérique d'avoir lieu.

Ce congrès 2020 constitue la démonstration flagrante de la capacité d'adaptation de la profession et vous trouverez dans ces actes la retranscription des principales interventions.

Il est de tradition d'annoncer dans les actes du congrès les dates et le lieu du congrès suivant. J'adopterai sur ce point la plus grande prudence car la situation est à cette heure encore pleine d'inconnues. Mais le Conseil national, soyez en assuré, saura encore et toujours s'adapter, à l'image de la profession qu'il représente.

Je forme le vœu, bien évidemment, de pouvoir bientôt envisager un congrès en présentiel car le plaisir de se retrouver, d'échanger, mais également de partager des moments de convivialité sont essentiels à la cohésion et au rayonnement de notre profession.

Bien confraternellement.

PROGRAMME

2



Les Actes
du 132^e
congrès

LE PROGRAMME

sur le thème :

LES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

Mardi 13 octobre

9h00 **Discours introductif** de Sophie Jonval, *Présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce.*

9h05 **Présentation du congrès numérique** par Françoise Printems, *greffier associée du tribunal de commerce de Tours, membre du bureau du CNG* et Victor Geneste, *greffier associé du tribunal de commerce du Mans, membre du bureau du CNG.*

9h10 **Comment définir aujourd'hui une entreprise ?** par Georges Decocq, *agrégé des universités en droit privé, professeur de droit à l'université Paris-Dauphine.*

10h30 **Chef d'entreprise, un engagement au quotidien** avec Francis Palombi, *président de Commerçants de France* et Nicolas Rohr, *co-fondateur de Faguo, entreprise à mission dans le secteur du prêt-à-porter.*

14h30 **Table-ronde : Quel accompagnement pour le chef d'entreprise ?** avec Pierre Pelouzet, *médiateur des entreprises*, Elise Tissier, *directrice de BPI France Le Lab*, Dieudonné

Mpouki, *président du GIE Infogreffe, greffier associé du tribunal de commerce de Paris* et Marc Binnié, *président d'APESA France, greffier associé du tribunal de commerce de Saintes.*

16h00 **Quelles ambitions et quels moyens pour les entreprises de demain ?** par Roland Lescure, *député des français à l'étranger, président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale et rapporteur général du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (Pacte).*

17h00 **Conclusion du congrès numérique** par Françoise Printems, *greffier associée du tribunal de commerce de Tours* et Victor Geneste, *greffier associé du tribunal de commerce du Mans.*

17h05 **Intervention de Sophie Jonval**, *présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce.*

17h20 **Allocution d'Eric Dupond-Moretti**, *Garde des Sceaux, ministre de la Justice.*



Découvrez toutes les interventions, le replay, l'espace partenaires et toutes les informations du 132^{ème} congrès de la profession sur congres.cngtc.fr.

DISCOURS INTRODUCTIF

DE SOPHIE JONVAL



Les Actes
du 132^e
congrès



DISCOURS INTRODUCTIF DE SOPHIE JONVAL

Présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux
de commerce

Mesdames, Messieurs,

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Je vous souhaite la bienvenue au 132^{ème} Congrès des greffiers des tribunaux de commerce.

La profession tient chaque année son congrès dans une ville de France.

Nous avons l'habitude de tenir nos travaux sur un thème particulier et de traiter les sujets d'actualité de la profession :

L'an dernier, nous avons célébré à Lyon le centenaire du registre du commerce et des sociétés et dressé des perspectives d'avenir. Il y a deux ans, nous avons eu l'honneur d'accueillir au Havre le Premier ministre en personne ainsi que les directeurs des principales agences gouvernementales de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption.

Cette année 2020 est particulière.

La grave crise sanitaire que nous traversons depuis le mois de mars et qui connaît actuellement une inquiétante résurgence continue à avoir des impacts

considérables dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous.

Le confinement a été une période inédite durant laquelle l'activité économique a été brutalement suspendue.

J'ai ici une pensée particulière pour les victimes de cette pandémie, leurs familles, leurs proches mais aussi pour toutes les professions qui se sont mobilisées au premier rang desquelles les personnels de santé qui ont été très mobilisés et qui sont encore aujourd'hui particulièrement sollicités.

* * *

Comme le reste des grandes fonctions de notre société, le service public de la justice a été brutalement impacté.

Dès les premières mesures annoncées par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire, les greffes des tribunaux de commerce se sont mobilisés pour assurer la continuité de la justice commerciale.

Avec un double enjeu : poursuivre leurs missions judiciaires et d'accompagnement des entreprises, tout en préservant la santé des collaborateurs des greffes, des justiciables et des auxiliaires de justice.

Nous reviendrons tout au long de cette journée sur ce thème de l'accompagnement des entreprises.

La pandémie qui continue à sévir nous empêche de nous réunir physiquement c'est pourquoi nous avons décidé cette année de nous adapter à cette situation particulière sans pour autant renoncer à l'organisation d'un évènement national.

En lieu et place d'une rencontre en présentiel, le choix a été fait d'organiser un congrès 100% numérique au travers d'un site internet spécialement conçu pour cet évènement.

Vous aurez ainsi l'occasion de suivre nos travaux tout au long de la journée et d'y revenir dans les jours voire les semaines qui viennent si vous le souhaitez.

Ce congrès digital s'adresse à celles et ceux qui participent chaque année à nos travaux mais il constitue pour le Conseil national et plus largement pour notre profession un moyen de s'adresser à un public plus large que celui de notre traditionnel rendez-vous annuel en présentiel.

Je laisse à présent la parole à Françoise PRINTEMS, greffier associée au tribunal de commerce de Tours, membre du Bureau du Conseil national et à Victor GENESTE, greffier associé du tribunal de commerce du Mans, membre du Bureau du Conseil national qui

ont accepté d'animer cette journée.

Je leur renouvelle ici mes remerciements.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon congrès 2020 et vous retrouve en fin de journée juste avant l'intervention de monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice.



PRÉSENTATION DU CONGRÈS NUMÉRIQUE

PAR FRANÇOISE PRINTEMS
ET VICTOR GENESTE



Les Actes
du 132^e
congrès

PRÉSENTATION DU CONGRÈS NUMÉRIQUE

ANIMATION DU CONGRÈS NUMÉRIQUE PAR FRANÇOISE PRINTEMES & VICTOR GENESTE



Victor GENESTE

Membre du Bureau du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce et greffier associé au tribunal de commerce du Mans

Françoise PRINTEMES

Membre du Bureau du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce et greffier associée au tribunal de commerce de Tours

Nous sommes très honorés d'animer ce 132^{ème} congrès de la profession dont le thème est « Les greffiers des tribunaux de commerce au service de l'entreprise ».

En effet, en raison de la crise sanitaire dont les conséquences économiques et sociales ont été très dures pour notre pays, le programme de cette journée place l'entreprise au coeur des débats.

Grâce à l'intervention du professeur Georges DECOCQ, nous étudierons d'abord la définition juridique de l'entreprise d'aujourd'hui d'un point de vue fonctionnel et économique, une réalité multiforme. Puis le Président de la Confédération des commerçants de France, monsieur Francis PALOMBI et le co-fondateur de l'entreprise Faguo, monsieur Nicolas ROHR nous dirons quelles sont les attentes et besoins des chefs d'entreprise. Le Président LESCURE, nous fera l'honneur de partager avec nous son sentiment sur les apports de la loi PACTE pour les entreprises ainsi que ses effets attendus.

Puis, une table ronde en direct live nous permettra d'échanger sur la question clé de l'accompagnement des entreprises. En effet, dans ce cadre le médiateur des entreprises, monsieur Pierre PELOUZET, nous expliquera le rôle de la médiation. Le Président du GIE Infogreffe, Maître Dieudonné MPOUKI, nous présentera les différents outils de la profession au service des entreprises. Le Président d'APESA France, Maître Jean-Marc BINNIÉ nous parlera de la souffrance psychologique des chefs d'entreprise en cette période de crise et des moyens mis en place par APESA et madame Elise TISSIER, Directrice Générale de BPI France – Le Lab, nous décrira l'impact économique sur les PME françaises.



Tables rondes, interventions et discours se sont succédés tout au long de cette journée et ont été diffusés en direct sur le site internet du congrès (congres.cngtc.fr).



La profession a pu suivre le 15 octobre une journée de formation directement sur la plate-forme de e-learning du Conseil national. Les retours sur la mise en oeuvre de la loi Pacte et les questions de mise en place du télétravail ont notamment été abordées.

5
COMMENT DÉFINIR
AUJOURD'HUI UNE
ENTREPRISE ?

DE GEORGES DECOCQ



Les Actes
du 132^e
congrès



COMMENT DEFINIR AUJOURD'HUI UNE ENTREPRISE ?

Georges DECOCQ, Agrégé des universités en droit privé, professeur de droit à l'Université Paris-Dauphine, PSL, Co-directeur du Centre de Recherche Droit Dauphine (CR2D)

INTRODUCTION PAR FRANÇOISE PRINTEMS

Monsieur DECOCQ, vous êtes professeur agrégé des universités en droit privé, Professeur de droit privé à l'Université Paris-Dauphine, PSL. Vous enseignez notamment en droit des contrats d'affaires et en droit de la concurrence. Vous étudiez

également l'impact du progrès technique sur le droit des affaires mais également la gestion et la résorption de la crise économique et financière par le droit des affaires et la promotion des libertés fondamentales.

Le style oral de cette intervention a été conservé.

Victor GENESTE : Comment comprenez-vous la question posée : comment définir aujourd'hui la notion d'entreprise ?

La question posée appelle deux réponses.

La première réponse consiste à fournir une définition de la notion d'entreprise qui prend en compte ses évolutions contemporaines. L'entreprise d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui et l'on doit intégrer dans sa définition ces mutations. Elle suppose donc de partir d'une définition plus ancienne, de la confirmer ou de l'amender totalement ou partiellement.

La seconde réponse concerne la méthode à mettre en

œuvre pour définir l'entreprise.

Fixer la méthode pour définir l'entreprise suppose au préalable de formuler trois constats :

1 - Tout d'abord, la notion d'entreprise est une notion extra-juridique. Ce sont principalement les gestionnaires, les économistes et les sociologues qui se sont intéressés à l'entreprise. A proprement parler, il n'y a pas une seule notion d'entreprise, mais une pluralité d'approches de ce fait social. Les juristes se doivent donc de scruter les définitions données par ces autres sciences sociales, pour apprécier si le droit emprunte tout ou partie de ces notions et prend en compte leurs évolutions. Ce qui est étonnant pour le juriste qui lit les auteurs de ces disciplines, c'est qu'à aucun moment ils n'envisagent leurs approches comme complémentaires.

Ils s'estiment tous détenteurs de la vérité et non comme ne décrivant qu'une part du réel. Le juriste est d'emblée confronté à la nécessité d'avoir une approche kaléidoscopique de l'entreprise. C'est un phénomène complexe. Par ailleurs, le juriste poursuit comme objectif de dégager les éléments caractéristiques d'une notion et non de décrire le réel dans tous ses aspects. Par exemple, il est important de savoir qu'une entreprise entretient des relations non économiques avec l'administration ou avec un juge. Mais cette circonstance n'est pas utile pour définir l'entreprise. De même, s'il est important de comprendre la théorie des coûts de transactions, ou de l'économie d'échelle, pour comprendre les décisions d'une entreprise, il semble en revanche qu'elles soient inutiles pour définir la notion juridique d'entreprise.

2 - Ensuite, il n'est pas rare de constater que différentes branches du droit utilisent la notion d'entreprise. Citons principalement, le droit des successions (mécanisme de l'attribution préférentielle), le droit du travail (ex. comité d'entreprise), le droit des sociétés (définition de la société de l'article 1832 C. civ.), le droit comptable (le patrimoine de l'entreprise est l'objet du droit comptable, voir art. L. 123-12 et s. C. com.), le droit de la concurrence (l'entreprise est le sujet de toutes les branches du droit de la concurrence excepté la concurrence déloyale et le parasitisme), le droit public de l'économie (ex. entreprise publique) et le droit des entreprises en difficultés (ex. la cession de l'entreprise, art. L. 642-1 C. com.)

En droit, l'entreprise ne fait pas l'objet d'une définition unique. En fonction des besoins, une matière met l'accent sur un des aspects de la notion. Ainsi, au regard du droit commercial, l'entreprise peut se définir comme une unité économique reposant sur une organisation préétablie et fonctionnant autour de moyens de production ou de distribution. Mais l'entreprise peut être définie autrement par le droit du travail, au regard duquel elle est considérée comme un ensemble de personnes physiques rémunérées exerçant une activité en commun tout en étant sous l'autorité d'un même

employeur. Toutefois, cette notion mouvante a une nature unique. C'est un fait juridique. L'entreprise est une réalité économique, managériale et sociale prise en compte pour attacher une norme à ce groupe. La notion d'entreprise est une notion fonctionnelle qui remplit plusieurs offices.

D'une part, elle détermine le champ d'application d'une règle ou d'un corps de règles (droit de la concurrence, droit du travail, droit des entreprises en difficultés), d'autre part l'entreprise fixe le contenu d'un devoir ou d'une obligation (droit comptable, notion d'autonomie en droit de la concurrence). D'ailleurs, observons que les régimes juridiques varient en fonction des différentes classifications que l'on peut faire des entreprises (entreprise dotée de la personne morale ou non ; taille de l'entreprise, etc.).

Définir l'entreprise c'est utiliser les différentes définitions comme des pièces d'un puzzle en faisant le pari que celles-ci soient complémentaires. Une notion d'entreprise ne peut être qu'une notion indéterminée tendant à appréhender une multitude de faits sociaux. Or, ces faits sociaux renvoient souvent eux-mêmes à une multitude de notions ou d'institutions juridiques (ex. regroupement de biens, investissement, échanges économiques, RSE, etc.). Dans le cadre de cette présentation, nous ne pourrions livrer que des pistes et renvoyer à un labyrinthe de questions connexes.

3 - Enfin, observons que la loi utilise la notion d'entreprise sans la définir (ex : art. L. 1224-1 C. trav. ; art. 831 C. civ. ; art. L. 123-12 C. com. ; art. 101 TFUE ; art. L. 631-1 C. com.). C'est la jurisprudence qui définit la notion d'entreprise. Elle le fait en fonction des buts qu'elle poursuit dans l'application de la loi. Et pour ce faire, elle emprunte aux sciences sociales les éléments qui lui sont utiles. Le pragmatisme du juge ne le conduit pas à incorporer dans le droit des définitions purement théoriques des sciences sociales sans les soumettre à son filtre critique. La jurisprudence se comporte avec les écrits relevant de la gestion, de l'économie ou de

la sociologie comme avec la doctrine juridique. Ainsi, si pour de nombreux auteurs relevant des sciences sociales l'entreprise est une organisation poursuivant nécessairement un but lucratif, pour le droit ce n'est pas une condition posée pour retenir la qualification d'entreprise. L'absence de poursuite d'un but lucratif peut produire des effets juridiques, mais pas celui d'écarter la notion d'entreprise.

Nous sommes donc invités aujourd'hui à faire un travail dogmatique et l'on nous demande de fournir une définition actualisée, unique et juridique de l'entreprise.

Pour ce faire, nous devons partir d'une définition ancienne de l'entreprise pour l'amender le cas échéant. Nous tiendrons compte aussi du contexte dans lequel cette contribution est présentée : Le 132^{ème} Congrès des greffiers des tribunaux de commerce portant sur le thème « les greffiers des tribunaux de commerce au service de l'entreprise ». Le rôle de ce rapport introductif est de présenter sans les déflorer les interventions qui vont suivre.

* * *

FP : Pouvez-vous néanmoins proposer une définition de l'entreprise ?

Prenons comme point de départ de la réflexion une définition ancienne posée par la jurisprudence Mannesman de la CJCE le 13 juillet 1962 (aff. C-19/61). Cette définition est la suivante :

« l'entreprise est constituée par une organisation unitaire d'éléments personnels, matériels et immatériels, rattachée à un sujet juridiquement autonome, et poursuivant d'une façon durable un but économique déterminé »

On peut dégager deux éléments structurant cette définition : l'entreprise est une organisation coordonnant différents facteurs de production et ayant

une activité économique durable et productive.

Nous devons reprendre ces éléments et en faire une critique par la prise en compte de la réception en droit positif des évolutions contemporaines de la notion d'entreprise dans les autres sciences sociales.

VG : Qu'entendez-vous par une organisation coordonnant différents facteurs de production ?

Une entreprise est une organisation mue par un projet qui nécessite pour sa mise en œuvre une coordination des moyens de production (matériels, immatériels, financiers, humains), préalablement réunis. L'entreprise suppose une réunion de facteurs de production et une coordination de ceux-ci par un centre de décision autonome.

Il convient d'apporter trois précisions sur cet élément de la définition.

a) Les moyens de production réunis sont très variables selon les entreprises et notamment leurs activités. Ces facteurs de production sont différents selon le secteur d'activité (industrie, commerce ou service) de l'entreprise et sa taille. Il existe des entreprises sans salariés, sans fonds propres ou sans biens. Les situations sont variables. Inversement, il existe des entreprises ayant de nombreux salariés, des patrimoines importants et des fonds propres importants.

L'importance des moyens de production permet de classer les entreprises par leurs tailles (TPE, petites, moyennes, grandes) et leurs obligations (principalement comptables, fiscales et sociales) varient en fonction de celles-ci (généralement, les entreprises sont classées en fonction de leurs nombres de salariés et par leurs chiffres d'affaires).

Les questions juridiques liées à la réunion des facteurs de production sont nombreuses. Cette réunion est-elle libre ou soumise à des conditions ? La liberté du commerce et de l'industrie ou la liberté d'établissement

sont-elles totales ou une atteinte légitime (telle qu'une autorisation préalable pour créer une banque, une compagnie d'assurances, ou une pharmacie, ou le respect de certaines conditions préalables telles qu'un capital minimum, une déclaration, la détention d'un titre de formation) ou illégitime (ex. barrière à l'entrée du marché créée par des concurrents) porte atteinte à celles-ci ?

Les outils juridiques qui permettent cette réunion sont divers : création d'une indivision, affectation, apport en société (numéraire, nature, industrie), création d'une association, d'un GIE, création d'un groupe de sociétés, contrat de travail, mandat, prêt, crédit-bail, appel public à l'épargne, valeur mobilière, etc. Il est parfois obligatoire d'utiliser certains outils plutôt que d'autres. Ainsi les professions libérales ne peuvent utiliser que certaines formes sociales (SCP, SEL, SELARL, etc.). De même les sociétés cotées ne peuvent être que des sociétés anonymes, des sociétés en commandite par action ou des sociétés européennes.

b) La réunion des facteurs de production doit avoir une certaine épaisseur temporelle, une certaine durée, une habitude.

La réunion des facteurs de production se fait par un investissement personnel ou financier et se traduit par la poursuite d'un projet (à durée déterminée ou indéterminée), d'une projection dans le temps. Un acte isolé n'est pas une activité d'entreprise. Il faut une répétition, une habitude, une stabilité.

La poursuite du projet implique nécessairement la réunion d'un ensemble de moyens de production qui s'avèreraient totalement disproportionnés s'ils ne devaient servir qu'à la réalisation d'une action ponctuelle. Ainsi, la durée qui est nécessaire à réunir et structurer ces moyens place l'entreprise dans le temps.

Le droit prend en compte cette dimension temporelle en imposant aux entreprises de s'enregistrer auprès

de divers organismes : RCS, Répertoire des métiers, URSSAF, CFE. Elles doivent aussi s'identifier (SIREN, SIRET) et se domicilier.

De ce point de vue, il convient de relever que les entreprises constituées sous forme d'association échappent à certaines de ces formalités et qu'il conviendrait de remédier à cette lacune. Il conviendrait de remédier à cette anomalie en confiant une telle immatriculation aux greffiers des tribunaux de commerce, garants de la transparence et de la sécurité des transactions.

Le droit offre aussi à l'entreprise ou à l'entrepreneur une protection contre l'altération du caractère durable de la réunion. Ainsi, il existe des obligations légales ou jurisprudentielles ou des clauses visant la stabilité des relations créées par l'entreprise (ex. : obligation de loyauté, d'exclusivité, de confidentialité, de non-concurrence). De même, les actions en concurrence déloyale, parasitisme, contrefaçon ou le droit pénal peuvent être utilisés pour sanctionner la désorganisation de l'entreprise, c'est-à-dire l'atteinte aux facteurs de production (ex. débauchage, secret de fabrique, contrefaçon, création par un dirigeant d'une entreprise concurrente) attractifs de la clientèle.

Enfin, les salariés sont considérés comme liés à l'entreprise elle-même et non à la personne de l'entrepreneur qui les a engagés. En cas de succession d'entrepreneurs les contrats de travail sont maintenus (art. L. 1224-1 C. trav, ex L. 122-12). Ces textes assurent la permanence de l'une des composantes essentielles de l'entreprise : son personnel. Les vicissitudes qui affectent l'entrepreneur ne compromettent pas la continuité de l'entreprise.

c) L'entreprise est distincte de l'entrepreneur. Cette autonomie est patrimoniale et personnelle.

On isole du patrimoine de l'entrepreneur les biens qui sont affectés à son activité économique, pour les

soumettre à un régime particulier qui sauvegarde l'affectation. Ce n'est pas un fonds de commerce. L'entreprise peut être considérée comme un bien qu'on exploite (droit des sociétés, droit de la concurrence), qu'on transmet (droit des successions) ou qu'on cède (droit des entreprises en difficultés, évaluation, fusions-acquisition). L'entreprise est un patrimoine d'affectation. Mais elle n'est pas que ça. Elle est une unité économique autonome.

Les formes juridiques de l'entreprise sont diverses (sociétés civiles, commerciales, rurales, associations, coopératives, mutuelles, entreprises individuelles). L'entreprise n'a pas toujours une personnalité distincte de celle de l'entrepreneur. Personne morale et entreprise sont des notions distinctes et complémentaires. Une entreprise est toujours représentée par une personne dotée de la personnalité juridique pour réaliser des opérations (contrat, action). Lorsqu'une règle de droit se réfère à l'entreprise, celle-ci n'est pas la destinataire de la règle, mais constitue une condition d'application de la règle. C'est le professionnel (commerçant, civil, artisan) personne physique ou morale qui est le destinataire de la règle. L'obligation pèse sur une personne. Le rôle du droit consiste parfois à identifier les personnes visées par la règle de droit. Comme l'indique l'arrêt Mannesmann l'entreprise est rattachée « à un sujet juridiquement autonome ». Ce rattachement se fait par le biais de notions diverses : contrôle de droit ou de fait, imputation, faute personnelle de négligence, garde, influence déterminante, immixtion, etc.

La question a été renouvelée par la notion de groupe ou d'entreprises en réseau. Ce dernier constitue une seule entreprise composée de plusieurs personnes morales liés par des liens capitalistiques ou/et contractuels. Le groupe de société n'a pas de personnalité juridique. La détermination de la personne tenue des obligations juridiques n'est pas toujours aisée et soulève de nombreux débats en droit des actes juridiques et des responsabilités (pénales, administratives, civiles, etc.)

* * *

FP : Pouvez-vous préciser l'idée de coordination ?

Une entreprise coordonne des fonctions (ex. achat, commercial, informatique). L'art de la coordination s'appelle le management ou la gestion des ressources humaines. Formulons trois observations.

1) Certains proposent de définir l'entreprise à partir de la notion d'intérêt. En ce sens, ils relèvent l'existence d'une multitude d'intérêts regroupés en une même entreprise : l'intérêt des apporteurs de capitaux, l'intérêt des salariés, celui des dirigeants, etc. L'entreprise serait ainsi un nœud d'intérêts personnels. Un chef d'entreprise se doit d'être politique. Il doit régler ces conflits d'intérêts. Il arrive que la règle intervienne dans certains choix (ex. réserves obligatoires, participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, engagement de distribuer des dividendes, gouvernement d'entreprises, droit des relations collectives du travail, etc.)

Cette approche ne peut être entièrement retenue par le droit. En droit, l'intérêt de l'entreprise est un intérêt propre à l'entreprise et distinct de chacun de celui des protagonistes et qui permet de considérer comme abusives les décisions adoptées par les dirigeants ou les actionnaires. L'intérêt commun limite les intérêts particuliers. Pour le droit, une entreprise doit adopter des décisions dans son intérêt. Une entreprise est aussi un centre de décision. Le chef d'entreprise doit être un stratège.

2) L'entreprise instaure une hiérarchie entre dirigeants et salariés et entre salariés (employés/cadres). L'entreprise a un chef. La hiérarchisation se combine avec une spécialisation des activités.

Les dirigeants ont pour mission d'orienter la vie de l'entreprise et de prendre les décisions nécessaires à son fonctionnement. Ils coordonnent l'ensemble et répartissent les tâches. Il existe au sein de l'entreprise

une hiérarchie. C'est un lieu de gestion des ressources humaines.

Les différentes facettes du rôle du chef d'entreprise seront abordées par messieurs PALOMBI et ROHR (Chef d'entreprise, un engagement au quotidien).

L'importance des facteurs humains conduit à concevoir l'entreprise non seulement comme un lieu de travail, mais aussi comme un lieu de vie, de communication et peut-être même d'épanouissement personnel. L'entreprise a même une culture et a une dimension sociale et sociétale.

3) Les relations internes de l'entreprise ressortissent du droit professionnel, du droit des sociétés, du droit du travail ou du droit public.

Les relations externes à l'entreprise relèvent principalement du droit des contrats, de la représentation et de la responsabilité délictuelle, du droit du marché interne, européen ou international, du droit administratif, du droit fiscal et de la protection sociale.

* * *

VG : Vous avez aussi indiqué en guise d'introduction que l'entreprise avait une activité économique productive, pouvez vous préciser cet élément constitutif de l'entreprise ?

Une entreprise produit des biens et des services dans le but de les offrir à un ensemble de clients ou d'usagers en poursuivant un ou plusieurs objectifs économiques ou financiers ou en remplissant une ou plusieurs fonctions sociales ou sociétales.

Formulons quatre observations

1) Une entreprise exerce son activité dans le cadre d'un contexte précis auquel elle doit s'adapter : un environnement concurrentiel, une situation technico-

économique, un cadre socioculturel. Ce contexte est important pour déterminer quels sont les biens et services produits par l'entreprise et l'échange des biens et des services auquel se livre l'entreprise.

2) Les biens et les services produits permettent de classer les entreprises. Deux classifications peuvent être citées.

Tout d'abord, celle qui distingue les entreprises par secteur d'activité et qui est celle des systèmes d'identification (Insee, Siren, Siret, NAF). Cette classification des entreprises en secteur primaire, secondaire ou tertiaire n'a pas beaucoup d'intérêt juridique. Elle est importante pour les analyses macro-économiques et celles-ci ont un impact non négligeable sur les politiques publiques (ex. droit douanier, aides d'États).

Ensuite, il est plus opportun pour connaître le régime juridique applicable à une entreprise d'identifier la nature de son activité. Il existe des entreprises commerciales, civiles (agricoles, libérales, artisanales), publiques et sociales soumises à des statuts distincts. Certes, des rapprochements s'esquissent, mais les différences subsistent. Observons que parfois la loi ne définit pas l'entreprise, mais fixe une liste d'activités régies par la règle (ex. art. L. 410-1 C. com.).

3) Une entreprise offre des biens et des services sur un marché contre une rémunération. Toutefois, ne peuvent être considérées comme entreprises que les entités qui prennent un risque économique et financier dans l'exercice de leurs activités : les salariés, les mandataires, ne sont pas des entreprises, distinctes de leur employeur ou donneur d'ordre. Ils ne sont pas économiquement autonomes, mais dépendants l'un de l'autre. C'est la raison pour laquelle on estime aussi que peuvent ne constituer qu'une seule entreprise plusieurs sociétés d'un groupe de sociétés.

De même les consommateurs et plus généralement

les utilisateurs finals ne sont pas des entreprises. Ils n'offrent pas de biens sur un marché.

Mais une entreprise ne se limite pas à réaliser des échanges avec les tiers. Elle entretient des relations non marchandes avec certains de ses interlocuteurs (ex. administration, juge). Cet aspect est toutefois sans importance pour qualifier juridiquement une entreprise, car non caractéristique de celle-ci.

4) Juridiquement, l'activité de l'entreprise consistant à produire des biens et des services intéresse la propriété industrielle, le parasitisme, la concurrence déloyale. L'entreprise est un lieu d'innovation.

Les échanges économiques sont régis par une multitude de normes : droit des contrats et des obligations, droit de la consommation et du marketing, droit de la distribution, droit de la concurrence, libre circulation des marchandises, des capitaux et des prestations de services, accord de libre-échange, OMC, droit douanier et fiscal, etc.

Une entreprise a des relations avec les opérateurs présents sur les marchés et les institutions qui encadrent le marché.

* * *

FP : Pour autant, une entreprise doit-elle poursuivre un but lucratif ?

L'entreprise se définit à partir de son activité. L'existence d'une entreprise ne découle pas, pour autant, de toute activité. En effet, l'entreprise se différencie des groupements sans but proprement productif, comme les clubs de réflexion, les groupements artistiques, ou encore la cellule familiale, l'État ou les organismes exclusivement sociaux. Il manque à ces derniers le nécessaire substratum économique.

Inversement, toute organisation exerçant une activité économique constitue une entreprise.

Si toutes les activités lucratives sont des activités économiques, toutes les activités économiques ne sont pas des activités lucratives.

Pour le législateur et pour la jurisprudence, il importe peu que l'activité soit réalisée dans une intention lucrative ou dans un but désintéressé. La recherche du profit ne peut être considérée comme une condition nécessaire à l'existence d'une activité économique et par conséquent d'une entreprise. Il existe une économie lucrative et une économie sociale et solidaire ou mutualiste. Il existe des entreprises recherchant le profit et des entreprises qui ont pour but des économies. La recherche du but lucratif permet de catégoriser les entreprises, mais pas de les définir en tant qu'entreprises.

L'objet ou le but poursuivi par une organisation ne sont pas des éléments déterminants de l'existence ou l'absence d'une activité économique.

Il est vrai toutefois qu'une entreprise doit au moins réaliser un équilibre de ses comptes de charges et de produits. Un écart déficitaire doit être réduit ou comblé par un apport extérieur sous peine de non-viabilité et de disparition de l'entreprise à plus ou moins brève échéance.

Les performances d'une entreprise sont mesurées à partir d'indicateur (productivité, CA, résultat) et les règles de droit qui s'attachent à cet aspect de l'entreprise sont aussi nombreuses : droit comptable, droit des entreprises en difficultés, droit des marchés financiers, droit des aides d'État.

Les difficultés financières auxquelles certaines entreprises sont confrontées du fait de la crise sanitaire provoquée par la Covid-19 illustrent parfaitement ce propos. De nombreuses entreprises ont besoin pour survivre d'une aide temporaire (ex. suspension de l'exigibilité de certaines dettes comme les charges sociales ou les loyers des baux commerciaux, octroi de

prêts garantis par l'État, mesures de chômage partiel, recapitalisation de certaines entreprises publiques, indemnisation de certaines pertes d'exploitation, etc.) ou de se restructurer (fusion, *defeasance*, cession d'actifs, etc.).

Ces questions seront notamment développées au cours de la table ronde devant répondre à l'interrogation : quel accompagnement pour les entreprises ? (avec Mme TISSIER et messieurs PELOUZET, MPOUKI, BINNIÉ).

* * *



VG : Une entreprise peut-elle poursuivre d'autres objectifs et remplir d'autres fonctions ?

L'entreprise en tant qu'entité de création et de partage des richesses a fait l'objet de nombreuses critiques.

On formule de nombreuses critiques contre l'entreprise : pour l'entreprise les intérêts particuliers priment sur l'intérêt général, elle opère un partage inégal des richesses entre le capital et les salariés, un partage inégal du pouvoir au sein de l'entreprise, le management est source de stress, les entreprises influencent les pouvoirs politiques dans l'ordre interne et international, elles sont à l'origine du colonialisme et de l'impérialisme, elles dégradent l'environnement, elles sont l'instrument permettant le blanchiment de

capitaux et le financement du terrorisme, etc.

À l'inverse on met en valeur que la contrainte de rentabilité constitue le moyen le plus efficace de l'allocation des ressources, que sans entreprise il n'y a pas de croissance, pas d'innovation, pas d'évolution technique, que les entreprises sont facteurs de paix et d'intégration (dans l'entreprise seule compte le mérite et non la race, le sexe, la religion, la nationalité), que l'entreprise peut être un lieu d'épanouissement personnel et que les entreprises peuvent avoir un rôle social, environnemental, citoyen ou caritatif.

Depuis plusieurs années sont apparues des notations autres que financières pour mesurer les performances non strictement comptables et financières de l'entreprise telles que les performances environnementales, sociales ou de mécénat (RSE).

Juridiquement, plusieurs textes prennent en compte cette évolution des fonctions de l'entreprise et de son rôle social et sociétal. Le texte le plus emblématique à cet égard est le nouvel article 1833 C. civ. tel qu'il est issu de la loi Pacte. Ce texte impose de gérer une société « *en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité* ». Le rapporteur de ce texte à l'Assemblée nationale monsieur LESCURE nous présentera de façon plus approfondie ce texte lors de son intervention (quelles ambitions et quels moyens pour les entreprises de demain ?).

On peut aussi illustrer cette évolution par le rôle que jouent certaines entreprises dans le contrôle du respect du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Parmi celles-ci les greffiers des tribunaux de commerce jouent un rôle non négligeable, notamment par la tenue du registre des bénéficiaires effectifs (voir aussi les interventions de madame la Présidente Sophie JONVAL).

À la réflexion toutefois, la fixation à l'entreprise de nouvelles missions sociales et sociétales conduit à lui

imposer de nouveaux devoirs, mais pas de réviser sa notion.

* * *

FP : Pour conclure, pouvez-vous fournir une définition amendée de l'entreprise ?

Une entreprise est une unité économique homogène rassemblant durablement divers éléments personnels, matériels, immatériels et financiers dans le but de produire et offrir des biens ou des services en prenant un risque économique et financier.

Quelque soit le degré de sophistication de l'organisation juridique de cette entreprise (aucune personne morale, une personne morale ou plusieurs personnes morales) il est nécessaire de rattacher celle-ci à un sujet de droit (une personne physique ou une personne morale) et de distinguer l'intérêt de l'entreprise de celui d'un certain nombre de personnes ou groupes de personnes (actionnaires, dirigeant, salariés, fournisseurs, clients, créanciers, concurrents, organisations à but non lucratif, Etats) pour saisir que le rôle du droit est justement de régir ces oppositions d'intérêt.

CHEF D'ENTREPRISE, UN ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN

AVEC FRANCIS PALOMBI

ET NICOLAS ROHR



Les Actes
du 132^e
congrès



CHEF D'ENTREPRISE, UN ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN

avec Francis Palombi, président de Commerçants de France et Nicolas Rohr, co-fondateur de Faguo, entreprise à mission dans le secteur du prêt-à-porter

INTRODUCTION PAR VICTOR GENESTE

Bonjour à tous. Francis PALOMBI, vous êtes président de la Confédération des Commerçants de France, qui regroupe plus de 19 fédérations et 450 000 entreprises. Vous avez été en première ligne lors des épisodes des Gilets jaunes, puis des grèves,

et aujourd'hui, face à la Covid, pour défendre vos adhérents. Votre devise : « Il n'y a pas de problème, mais que des solutions ». Alors, chef d'entreprise, c'est un engagement au quotidien ?

Le style oral des interventions a été conservé pour la publication des actes.

Francis PALOMBI

Oui, un engagement au quotidien, et je dirais même une vocation. Un chef d'entreprise veut entreprendre, veut progresser, veut être progressiste sur tous les plans, sur un plan économique, mais également sur le plan de l'innovation. Un chef d'entreprise pour moi, qu'il soit à la tête d'une toute petite structure ou d'une très importante, est soumis à une remise en question en permanence. Il doit s'adapter aux circonstances, quelles qu'elles soient. On est en train d'effectuer une rentrée particulière. J'étais aux Universités du Medef récemment et on a constaté que les entrepreneurs sont mobilisés. Ils y croient toujours. Quand, sur les médias, on me demande « Monsieur PALOMBI, vous pourriez

nous donner une statistique approximative sur les dépôts de bilan ? », je repousse ce type de question, je n'y réponds même pas parce qu'on n'est pas là pour faire faillite. On est là pour entreprendre, on est là pour se battre bien sûr, parce que ce n'est pas facile.

Il faut reconnaître que pour la sortie de la crise du Covid, l'État sur le plan économique, Bruno LEMAIRE en tête et d'autres ministres se sont mobilisés, heureusement. L'État a été présent. Les emplois ont résisté, c'est important. C'est pour cette raison que nous devons continuer plus que jamais à nous battre pour réussir à sortir de cette crise en étant soutenus. J'emploie la notion de soutien et je ne dis surtout pas « assistés » car, si vous dites à un chef d'entreprise qu'il est assisté, il ne va pas le prendre très bien. Un chef d'entreprise est un battant, un gagnant, et il faut gagner.

Pour autant, je ne suis pas un optimiste béat, qui se complait dans une image de « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil ». Non, nous avons des moments où nous nous opposons aux pouvoirs publics. Actuellement, il y a des dérèglements qui se produisent (on en parlera peut-être tout au long de cette table ronde). Le déséquilibre du commerce, c'est toujours très dangereux. Si on affaiblit le commerce physique au profit du grand commerce numérique par exemple, c'est très dangereux.

Victor GENESTE

C'était justement ma question. **Est-ce que l'entreprise de proximité se sent menacée face au e-commerce ?**

Francis PALOMBI

Elle peut devenir de plus en plus menacée. Je vais vous donner une statistique toute simple (on peut toujours contester une statistique) : au mois d'avril 2020 par rapport au mois d'avril 2019, le seul opérateur Amazon a réalisé sur les produits non-alimentaires près de 80 % des ventes. C'était circonstanciel, cela n'a pas duré. Néanmoins, il y a une forte dynamique. Actuellement le commerce numérique, depuis le début de la crise jusqu'à aujourd'hui, était dans une progression à deux chiffres (14-15 % selon la Fevad – Fédération du e-commerce et de la vente à distance), et actuellement, ces mois qui viennent de s'écouler, on atteint 27 % de plus pour le grand commerce numérique.

Parce qu'il faut bien faire la différence. Le numérique fait partie de la vie d'un commerçant, à l'heure actuelle et les très petites entreprises du commerce, de l'artisanat commercial sont parfois un peu en retard, mais les pouvoirs publics, les organisations professionnelles que je représente aujourd'hui, se battent et vont agir avec le Gouvernement pour numériser tout le territoire, les centres-villes, tout commerce sans distinguer, du plus petit au plus important pour connaître et communiquer

sur ceux qui accompagnent le commerce, entre autres les greffiers – votre corporation est particulièrement indispensable et prépondérante pour éveiller les commerçants et les informer. Et le numérique fait partie aussi de cette information nécessaire.

Donc, il faut bien distinguer le grand commerce numérique, comme la grande distribution, et le commerce de centre-ville et de proximité. Ce sont deux choses qui se coordonnent parfois, pas toujours, mais qui font partie du paysage. Si on ne fait rien pour maîtriser, coordonner et encadrer le grand commerce numérique, on va perdre des emplois.



Et cela a déjà commencé, vous avez vu qu'Auchan a annoncé des licenciements. Et donc un commerce va être dépossédé par rapport à l'autre. On l'a déjà connu, sur 20-25 ans de temps, avec trop de périphérie au détriment des centres-villes. Le Gouvernement actuel a d'ailleurs éprouvé la nécessité de créer un ministère de la Cohésion des territoires et de lancer le dispositif ORT (Opération de Revalorisation des Territoires) et le programme national « Cœur de ville » dans lequel nous sommes intégrés. Je propose moi-même, en tant que Confédération des Commerçants de France, de réorganiser la gouvernance des centres-villes sous forme de société coopérative d'intérêt collectif avec une plate-forme numérique sous forme de société coopérative également pour impliquer tous les acteurs.

Victor GENESTE

Quelles sont vos armes et celles de vos adhérents pour lutter dans cette nouvelle façon d'acheter et de vendre qu'on a connue pendant la crise ?

Francis PALOMBI

Si vous voulez séduire une jolie dame vous mettez en avant tous vos atouts. Et, les atouts du centre-ville, les atouts des commerçants indépendants, c'est d'abord le savoir-faire, le métier. C'est l'adaptabilité (un commerçant indépendant peut s'adapter très vite par rapport à une chaîne ou des grandes succursales). C'est la qualité. C'est le circuit court, on en parle beaucoup mais ce ne sont pas que des mots. On parle également beaucoup d'un sujet, c'est l'économie sociale et solidaire, participative, implicative. Et je le dis, cela s'adresse aux collectivités locales, à vous les greffiers et à tous les acteurs qui font vivre le territoire, c'est la consultation, l'échange. À Paris, nous allons rencontrer très prochainement Madame Anne HIDALGO pour lui demander qu'elle veuille bien accepter que nous constituions, avec toutes les unions commerciales de Paris, une sorte de commission d'échanges. Pas dans une optique polémique, ce n'est pas le but, mais dans un esprit positif, afin de construire ensemble. Car, souvent, dans les villes, si la consultation avait été plus large et plus systématique, certaines choses en matière commerciale ne se seraient pas faites ou se seraient faites autrement. Nous ne sommes pas des anti-progressistes. Sur cet atelier, on va parler bien sûr de l'écologie. L'écologie, c'est central, on ne peut pas y échapper, mais il ne faut surtout pas qu'elle devienne punitive, rébarbative, sectaire.

Françoise PRINTEMS

Monsieur PALOMBI, je vais me permettre de vous couper pour donner la parole à Monsieur ROHR pour

que l'on puisse instaurer un débat par la suite, si vous voulez bien.

Francis PALOMBI

Bien sûr.

Françoise PRINTEMS

Monsieur Nicolas ROHR, vous êtes entrepreneur, diplômé en 2009 de l'ISTEC. Après un passage au sein de l'organisation Roland-Garros ou encore du groupe Club Med, vous avez créé votre marque et société Faguo qui a su s'imposer dans un secteur ultra concurrentiel, notamment grâce à son engagement en faveur de la planète. Faguo a d'ailleurs adopté les nouveaux statuts d'entreprise à mission en 2020. Faguo en quelques chiffres, c'est 85 salariés, 13 millions de chiffre d'affaires en progression constante depuis dix ans, et 2 millions d'arbres plantés. Monsieur ROHR, **comment définir une entreprise à mission ? En quoi la création, la gestion de l'entreprise, le développement d'une entreprise à mission sont-ils différents d'une entreprise dite « classique » ?**

Nicolas ROHR

Tout d'abord, Faguo a été la première marque mode en France à adopter le statut d'entreprise à mission, un statut que l'État a créé pour combler un manque, pas un manque opérationnel puisque depuis dix ans Faguo était déjà une entreprise à mission mais sans être reconnue. Il y avait d'un côté les ONG (organisations non gouvernementales) ou les associations à but non lucratif qui, dans l'esprit des gens, peuvent faire le bien, et d'un autre côté, les sociétés dites « capitalistiques à but lucratif », qui sont forcément des méchantes (c'est très manichéen). Du coup, il manquait ce statut du milieu. Faguo est une société capitaliste, on a besoin de gagner notre vie, de gagner de l'argent, on



est ancré dans le système capitalistique, mais on veut avoir une mission différente, un intérêt différent. Chez Faguo, c'est donc le statut d'entreprise à mission. La loi est donc venue se conformer à notre réalité d'entreprise qui existait depuis dix ans.

Cette réalité est assez simple, c'est de dire qu'un client ne doit jamais voir tout cela. Ce que le client doit voir, c'est un beau produit : un beau produit bien fait, à la mode, et durable. C'est ce qu'on propose depuis dix ans, c'est ce qu'on essaie en tout cas. (Pour le coup, la mode est très subjective, ce que je fais me plaît, mais est-ce que cela plaît à tout le monde ?), en tout cas on a trouvé notre clientèle assez rapidement sur des produits, qui ne sont pas produits les plus *trendy* (on dit qu'on est moins *trendy* que des Chanel ou des Dior, évidemment), mais on est dans une tendance un peu plus digérée pour qu'elle puisse s'installer durablement. Une personne qui vient chez nous acheter une chemise comme celle que je porte, va pouvoir la garder des dizaines d'années sans qu'elle soit trop démodée, parce qu'on ne met pas des petites touches qui vont très vite se démoder. Cela veut dire que chez Faguo, on propose des collections de vêtements, de chaussures, de bagagerie et d'accessoires qui sont à la mode, sympas.

Et puis, derrière le vernis, derrière l'arbre, se cache la forêt, c'est-à-dire qu'on a une mission. Cette mission est d'engager notre génération contre le dérèglement

climatique. On va dire à notre génération : vous allez porter du Faguo et en même temps, on va lutter ensemble contre le dérèglement, on va le ralentir, on va le changer. La grosse problématique du dérèglement climatique, c'est le CO₂. Aujourd'hui dans notre monde, on émet trop de CO₂ par rapport à ce que la Terre peut absorber. Du coup, comment on fait ? C'est là où on reprend notre mission et les cinq engagements légaux qu'on a inscrits dans nos statuts. Et là où c'est fort, si jamais je quittais Faguo et qu'un successeur venait, il ne pourrait pas changer la trajectoire de Faguo.

Ces cinq engagements sont :

- 1) D'abord, je mesure mes émissions de CO₂. Aujourd'hui, tout le monde fait son bilan carbone, mais nous étions précurseurs sur le sujet en 2009. Je veux savoir combien j'émet de CO₂ avec mon transport par train ou par bateau, en utilisant du coton recyclé et non du coton normal.
- 2) Puis, une fois que j'ai mesuré, je veux réduire mes émissions de CO₂. Par exemple, quand on vient au bureau en voiture on émet 2 kg de CO₂, alors que si on vient à vélo, on met dix minutes de plus mais on n'émet plus qu'un kilo, et donc je vais prendre le vélo, je vais faire un effort. Mais, pour comprendre ce qu'il fallait réduire, il fallait mesurer.
- 3) J'ai donc mesuré, et je compense autant que possible toutes mes émissions de CO₂ avec un arbre planté pour chaque pièce confectionnée. Ce sont ces 2 millions d'arbres plantés. Et d'ailleurs, le maillage territorial est très important, il faut le rappeler car nos forêts sont partout en France, à moins d'une heure de chaque grande ville de France.
- 4) Ensuite, il y a la transparence, c'est-à-dire avec nos clients sur toute la vie du produit, que l'on transmet évidemment aussi à nos 24 boutiques Faguo et à nos 400 revendeurs (là aussi, le maillage territorial est très important pour nous), mais c'est aussi un site internet chapeau.
- 5) Enfin, c'est engager notre génération dans des

modes d'habillement plus sains. C'est là où par exemple, on agit sur une pratique qui concerne tous les commerçants, le *Black Friday*. Nous avons décidé d'arrêter et de mener une grosse opération pour fédérer les gens autour de nous avec l'événement *Make Friday Green Again*. 800 commerçants, 3 500 magasins en France ont arrêté le *Black Friday* pour dire que nous sommes en train de dérégler complètement le climat et l'économie. D'ailleurs, on va le refaire cette année avec énormément d'entreprises. Et je pense qu'on aura un sujet, ensemble avec monsieur PALOMBI.

Francis PALOMBI

Je m'enthousiasme de supprimer le *Black Friday*. Ce sont des opérations artificielles qui ne valorisent pas le commerce, qui ne valorisent pas les produits, qui ne sont que de la démagogie de prix et ce n'est pas bon.

Nicolas ROHR

En fait, il est important de reconnaître notre responsabilité. On est une marque de mode, donc une industrie très émettrice de CO₂, mais on ne va pas pour autant terminer nu. On a besoin de s'habiller ! La réflexion que j'ai avec Faguo depuis dix ans, c'est comment s'habiller moins mais mieux, et engager toute cette génération à réfléchir progressivement par des changements d'usage. Et tout cela avec le sourire. Je fais partie d'une génération qui, je pense, est la première génération sensible à l'écologie non plus par économie mais par engagement. Mes parents et mes grands-parents étaient écologistes sans le savoir. Ils éteignaient leur lumière pour ne pas payer une facture plus élevée. Ils coupaient l'eau du robinet parce que l'eau coûtait cher ; ils ne prenaient pas l'avion pour aller à l'autre bout du monde parce que cela coûtait une fortune. Nous, aujourd'hui, on peut dézinguer la planète parce que je laisse mon robinet ouvert ou ma lumière (l'eau ou l'électricité ne coûte rien), ou partir aux Seychelles à 300 euros avec un vol low-cost.

Finalement, aujourd'hui on devient écologiste non plus par raison économique mais par raison intellectuelle et par engagement. Et ça, c'est fort. On est la première génération de ce changement. Et donc chez Faguo, je me suis dit : « si je ne démarre pas dès le début, dans mon ADN, avec la volonté de m'engager dans une mission d'intérêt supérieur, je vais faire comme tout le monde, c'est-à-dire ne rien faire ! ». Enfin ne rien faire, comme tout le monde, pardon, ce serait faux de dire cela. Mais, il est évident qu'il est plus dur d'agir quand on n'a pas décidé dès le début d'actionner ce levier dans son entreprise, de progresser ensuite sur le sujet.

Françoise PRINTEMS

On a bien compris l'entreprise et la mission. C'est vraiment très intéressant, c'est un virage en quelque sorte pour les sociétés dites « classiques ».

Nicolas ROHR

Tout à fait. En fait, c'est la reconnaissance d'une réalité de beaucoup d'entreprises. Cela ne met pas beaucoup en mouvement pour le moment, mais cela distingue certaines entreprises.

Françoise PRINTEMS

Oui, c'est parfait. On va peut-être rebondir sur le maillage territorial ?

Victor GENESTE

Les greffiers ont développé un maillage territorial très fort et des outils numériques, et notre profession marche sur ces deux jambes. **Comment vous imaginez l'avenir de l'accompagnement des entreprises ? Quelle est votre vision de l'accompagnement des entreprises ?**

Nicolas ROHR

Pour parler de vision, il faut se voir. Moi, c'est la première fois que je vois des greffiers physiquement.

Jusqu'à présent, j'ai eu dix points de contact avec vous depuis la création de l'entreprise en dix ans (enfin c'est peut-être beaucoup plus car j'ai pas mal de crédits-bails, j'ai eu beaucoup d'impayés, j'ai fait pas mal de nantissements et des dépôts de compte tous les ans depuis dix ans). On aurait pu se voir plein de fois mais cela ne s'est pas produit, parce qu'à chaque fois il y a des intermédiaires ou cela se fait par le numérique. Et donc, je vous dis merci car, déjà, je ne savais pas que c'était vous qui faisiez tout ça ! Pour moi greffier, c'était un mot très abstrait, une profession très abstraite, mais essentielle. Et mon approche consisterait à vous dire de continuer à me faire gagner du temps. Il faut me faire gagner du temps, que je vois moins mon comptable, que je vois moins mon greffier, que je vois moins la Chambre de commerce, que je vois moins mes avocats, etc., c'est tant mieux, parce que mon boulot est de faire des bons produits bien faits, et pas l'à-côté. Je vous attends sur de la rapidité d'exécution, de la rapidité de compréhension de mon besoin. Et finalement, jusqu'à présent, je suis plutôt content.

D'ailleurs, le premier point était le dépôt des statuts et on en fait souvent une affaire parce qu'il y a le choix des statuts et le dépôt des statuts. Pour moi, c'était la bête noire de la création d'entreprise ! Et la CCI m'a calmé sur le sujet et j'imagine que vous leur avez donné tous les bons conseils, ce qui fait que cela s'est fait en cinq minutes chrono pour moi.

Françoise PRINTEMES

Oui, c'est très rapide.

Victor GENESTE

Notre profession, via Infogreffé qui est son portail d'accès à tous les justiciables et tous les commerçants,

a développé justement un accompagnement pour le dépôt des statuts mais aussi pour les formalités, pour la prévention d'entreprise. Je vous invite à aller parcourir ce site et vous allez pouvoir aller encore plus vite.

Nicolas ROHR

Voir aussi les concurrents, c'est très important ! La transparence économique est hyper utile pour nous car on a souvent besoin d'essayer de se calibrer par rapport aux autres, sur comment fonctionne untel, comment fonctionne tel magasin, quelle est sa note, c'est important. Grâce à vous, je vais pouvoir aller récupérer ces infos.

Françoise PRINTEMES

Le maillage territorial intéresse aussi les toutes petites entreprises qui sont intéressées pour avoir des interlocuteurs physiques en face d'eux. Monsieur PALOMBI, est-ce une réalité ? Est-ce qu'on est vraiment au service des entreprises ?

Francis PALOMBI

Vous l'êtes, mais cela ne se sait pas. J'ai la même réaction que Nicolas RHOR. J'ai découvert moi-même un peu plus le monde des greffiers des tribunaux de commerce, en dépassant l'image que j'en avais : celle un peu de "pères fouettards" qui vous tombent dessus lorsque vous êtes déjà pénalisé par la situation difficile de votre entreprise. C'est en rencontrant les membres du CNGTC, puisque vous avez souhaité nous rencontrer, et c'est déjà tout à fait louable de votre part, que j'ai pu mieux connaître votre rôle. Et on va continuer à utiliser vos moyens d'information car, je crois que l'on manque d'informations. Le numérique y contribue, mais comme nos entreprises très petites ne sont pas très aguerries au numérique, cette information ne passe pas toujours.

J'ai par exemple découvert tout à l'heure dans un webinar avec la Banque de France, une organisation destinée à prendre en main des entreprises en phase de redressement ou en commission bancaire, afin de leur éviter le dépôt de bilan. Je ne connaissais pas cette organisation. Avec le numérique dans quelques petites années, on devrait ne plus avoir de trous dans la raquette en termes d'information.

Dans la même idée, nous allons vous inviter à un comité directeur de notre organisation. On va impulser des rencontres, comme on l'a fait pour la Banque de France (qui nous apporte beaucoup également mais sur un autre plan plus financier) pour mettre en place des flux d'information. Si j'ai bien compris le texte très pédagogique et très concret que vous nous avez adressé, vous êtes « préventifs ». C'est important, on parle souvent dans le médical ou dans le sanitaire du rôle essentiel de la prévention pour éviter les maladies. Il en va de même pour l'économie. Nous allons donc informer et c'est le rôle des organisations professionnelles. D'une façon générale dans les organisations professionnelle - y compris les plus importantes - le rôle et l'organisation des greffes des tribunaux de commerce ne sont pas suffisamment cités. Il y a une méconnaissance. Et vous avez beaucoup de travail à faire encore. Et il y a autant de travail, sinon bien plus, en matière d'information, à impulser de notre côté.

Victor GENESTE

Notre but aujourd'hui est de continuer à simplifier et à sécuriser le développement de vos entreprises. C'est l'objectif premier des greffiers. C'est pour cela qu'on a choisi pour thème « *Le greffier au service de l'entreprise* », comment on peut assurer le développement des entreprises françaises.

Nicolas ROHR

Je voulais vous féliciter parce que c'est rare que des

professions fassent moins la promo de la profession elle-même que de leurs services. En fait, on ne connaît pas le greffier, mais on connaît tous vos produits sans les rattacher à vous. Et donc bravo, continuez comme ça. L'idéal, en poussant le raisonnement jusqu'au bout, serait que l'on ne vous connaisse jamais.

Françoise PRINTEMS

Oui, c'est certain. Il faut connaître les bons outils.

Nicolas ROHR

Moi, je n'ai pas à savoir que le nantissement, c'est un greffier de tribunal de commerce qui est derrière. Et si je commence à le savoir c'est que vous faites de la mauvaise promo sur votre métier et pas sur le produit. Au début de notre échange, je me disais que c'est un peu dur d'être le soldat de l'ombre. Mais tant mieux, continuez comme ça ! En dix années d'existence de mon entreprise, vous m'avez offert ces dix points de contact que j'évoquais tout à l'heure. Avec derrière, peut-être 200 opérations ou démarches avec vous en tout, sans avoir à savoir que c'était vous. Mais c'est magnifique, parce qu'au moins le produit est arrivé jusqu'à moi, facilement. Et à chaque fois, c'est facile. Après, je comprends complètement le côté maillage territorial et la nécessité parfois de la rencontre physique. Jusqu'à présent, j'ai toujours eu des intermédiaires entre vous et moi. C'est par exemple mon avocat en droit immobilier qui voit avec vous, et qui vous voit sûrement physiquement, mais il ne me le dit pas.

Francis PALOMBI

Il faut quand même connaître les greffiers des tribunaux de commerce.

Nicolas ROHR

Enfin, surtout les produits et services qu'ils mettent en œuvre.

Francis PALOMBI

Oui et vous avez raison de dire « Continuez à être les ouvriers de l'ombre ». Il faut démystifier certaines choses, surtout pour les très petites entreprises. Monsieur ROHR, vous n'êtes peut-être pas représentatif de l'entreprise lambda sans salarié.

Nicolas ROHR

Vous savez, à la création il y a 11 ans, Faguo était une toute petite entreprise, et je n'ai jamais eu à voir un greffier, et pourtant tout s'est bien passé. Je crois que c'est le but. Ce que je veux dire par là, vous pourriez commencer à vouloir mettre le vernis sur le mot « greffier » et du coup avoir un Infogreffe qui marche de moins en moins bien parce que vous avez dépensé 2 millions de budget pour redorer l'image de greffier mais vous avez loupé la mise à jour du site (je dis une bêtise). Du coup, le service devient mauvais sur Infogreffe mais il y a une excellente image du mot « greffier », ce n'est à mon sens pas la bonne démarche. En fait bravo, vous mettez le paquet dans Infogreffe et je trouve que c'est louable.

Victor GENESTE

Et aussi, on accueille au quotidien des milliers d'entrepreneurs, plus souvent des petites entreprises que des patrons de grands groupes, mais au quotidien ce sont des milliers dans tous les greffes de France, dans tous les départements français, des entrepreneurs dans le besoin d'assistance, de conseil, de prévention. On les assiste tous les jours dans nos greffes.

Francis PALOMBI

C'est une question de ma part, question ouverte sans arrière-pensées : est-ce que l'État, avec qui vous êtes quand même impliqués...

Françoise PRINTEMES

Oui, on a une mission de service public, délégataires.

Francis PALOMBI

Est-ce que l'État contribue à ce que vous soyez perçus sur l'existence de vos organisations ?

Françoise PRINTEMES

Je ne pense pas qu'on puisse se poser la question comme ça, dans la mesure où l'on est délégataire de la puissance publique. On authentifie les actes et on a des missions de tenue de registre du commerce et des sociétés sous l'autorité de notre président et de notre juge commis à la surveillance du registre du commerce. L'État nous a délégué cette puissance publique.

Victor GENESTE

Mais l'État a conscience de la qualité du travail puisque l'État nous a confié encore récemment la gestion des greffes des tribunaux de commerce dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). On est tous d'accord à cette table pour dire que les DROM méritent la même qualité de service que les territoires métropolitains. L'État nous a fait confiance et nous a confié les greffes dans les DROM pour assurer et pouvoir délivrer un Kbis dans les mêmes délais à nos concitoyens des DROM.

Francis PALOMBI

Il y a donc quand même un bon côté. C'est bien.

Victor GENESTE

Il y a une confiance.

Françoise PRINTEMS

Pour rebondir sur les difficultés des entreprises que vous aviez évoquées tout à l'heure, **dans ce contexte particulièrement difficile du fait de la crise sanitaire, économique et sociale, comment voyez-vous la problématique de la prévention des difficultés des entreprises ? Est-elle suffisante ? Êtes-vous suffisamment informés ? Le panel de choix qui est offert aux entreprises est-il suffisant ? Pourriez-vous nous donner des pistes de réflexion ? Qu'en pensez-vous ?**

Francis PALOMBI

Je reviens sur cette question de l'information qui est nécessaire. Par exemple, au moment du confinement. Il y a eu les soutiens qu'a mis en place l'État. Cela s'est relativement simplifié, et pourtant je peux vous dire qu'actuellement il y a de très petites entreprises qui n'ont pas perçu le fonds de solidarité, parce qu'elles n'auront pas réussi à se connecter de la bonne manière. Au tout début, j'avais demandé à l'État, à Agnès PANNIER-RUNACHER : « Simplifiez, Madame la Secrétaire d'État, simplifiez avec un numéro unique », car c'était un parcours du combattant. Il y avait un numéro pour atteindre la DIRECCTE, la DIRECCTE vous orientait vers une autre DIRECCTE par rapport à une localisation. Bien sûr, quand on est à Nice, on n'est pas à Lille, ou quand on est à Lille on n'est pas à Strasbourg, mais quand même. Il y a des insuffisances d'accès et il faut encore davantage simplifier. Vous voyez, cela crée un côté anxigène, cette difficulté à

accéder à l'information. Moi, j'ai été appelé presque jour et nuit à un moment donné, « Francis, comment je fais pour accéder au plan de solidarité ? ».

Françoise PRINTEMS

Je me permets de vous couper Monsieur PALOMBI et je m'en excuse. Quand j'évoquais les difficultés et la prévention, c'était plus une démarche auprès du tribunal, et surtout la fonction du président, avec toute la prévention, les mandats *ad hoc*, les conciliations, l'étalement des dettes sur plusieurs mois (qui peuvent tout à fait être doublées par les aides de l'État). Est-ce que vous connaissez ces procédures ? Est-ce que ces démarches sont faites par vos adhérents ? Comment vous voyez les choses ?

Francis PALOMBI

Oui, quand même parce que d'abord les organisations professionnelles sont là pour ça, même si on ne fait jamais assez bien et que l'on doit toujours s'améliorer. Pendant tout le confinement, et depuis plusieurs mois, ma déléguée générale (Madame BOUDET) est sur la brèche pour informer, pour envoyer des notes. Comme je vous le disais tout à l'heure, il faut renforcer toujours plus la simplification et l'information. Et, il faut quand même souligner, que l'on n'en serait pas où nous en sommes s'il n'y avait pas eu les aides de l'État et que les entreprises n'avaient pas bénéficié de tous les dispositifs mis en place, notamment sur le plan financier.

Françoise PRINTEMS

Tout à fait, l'accompagnement des entreprises.

Victor GENESTE

Pendant le confinement où beaucoup d'entreprises étaient arrêtées, les greffiers ont eu affaire à des

entreprises en grandes difficultés qui n'avaient pas accès aussi aux aides de l'État. C'est là où sont importantes les solutions offertes par le tribunal de commerce et son greffe comme la prévention, la conciliation. On a même fait des audiences en visio-conférence pendant le confinement pour que des chefs d'entreprise confinés puissent trouver des solutions, faute de PGE (Prêt Garanti par l'Etat), faute d'aides particulières. Il existe aussi ces outils-là pour venir en aide aux entreprises, parce que tout le monde n'a pas accès aux aides qui sont données.

Francis PALOMBI

Là, il y a eu des trous dans la raquette quand même. Ces entreprises très en difficulté dont vous parlez n'ont pas toujours eu connaissance de ces dispositifs, se sont affolées, et ont perdu les pédales dans certains cas. C'était vraiment le grand choc, la grande détresse pour certains, et c'est important que vous continuiez, parce qu'on ne l'a pas perçu tout de suite.

Victor GENESTE

Il n'y a pas eu d'interruption dans le service public. Tout le monde est resté sur le pont, mobilisé, pour venir en aide aux entreprises, pour assurer toujours cette proximité, même pendant cette crise.

Francis PALOMBI

On a eu affaire à des cadres de la DIRECCTE pour les aides de l'État, ils étaient prépondérants, c'était un peu eux le centre d'informations. Mais la DIRECCTE ne nous a pas suffisamment éveillés à ce que vous venez de dire sur les solutions existantes pour essayer de sauver l'entreprise malgré tout. Et là, il y a des insuffisances notoires que vous pouvez combler largement.

Françoise PRINTEMES

On va essayer de combler au maximum. Et vous, Monsieur ROHR, avez-vous une vision là-dessus ?

Nicolas ROHR

Non, j'ai juste toujours une vision aussi de simplification également. Je pense que c'est la clé pour l'avenir, sous l'angle « faire moins et mieux ». On n'est pas obligé d'avoir un fleuve de solutions, il faut aller vers la simplification. Le problème de la simplification est que ça fait mal au début parce qu'il y a certaines solutions qui disparaissent, mais ce n'est pas grave, il faut simplifier.

C'est comme nous avec notre offre de produits, puisque on veut être cohérent avec ce qui fonde notre entreprise, depuis le début on taille dans les collections pour qu'elles soient plus petites et ainsi créer moins de dispersion (le client qui dit : il y a plein de choses, je peux tout prendre), et par ailleurs, on « reconduit » (c'est un mot technique chez nous) des pièces de collection en collection pour éviter trop de renouvellement. C'est un peu le problème du marketing avec le paquet de gâteaux où il est marqué « Recette encore améliorée ». Mais, il était très bien ce gâteau avant, pourquoi est-ce qu'on a soi-disant encore amélioré la recette ? Notre approche est de ne pas faire d'amélioration systématique : quand un produit est bien, on le conserve et on le conserve en l'état. J'imagine que c'est pareil avec vous. Mon approche serait donc « moins mais mieux » et essayer de reconduire un maximum les services dans le temps, et ne pas toujours tomber dans le piège de l'amélioration promotionnelle. Mais je ne pense pas que vous en fassiez.

Françoise PRINTEMES

C'est la loi qui nous donne les canaux, et on applique la loi. Le législateur veut toujours faire mieux pour les chefs d'entreprise et toujours détecter les difficultés

bien en amont, parce que souvent malheureusement quand les chefs d'entreprise viennent nous voir il est un peu trop tard, il y a toujours un cran de retard. Après, on entend qu'il faut faire plus d'information, c'est indéniable.

Nicolas ROHR

Oui mais quand on veut faire mieux, sur un aspect d'un dispositif qui compte cent points, le risque est grand de perdre tous ceux qui étaient formés aux anciens éléments sans forcément gagner ceux qui seraient avantagés par les nouveaux aspects. Je ne sais pas comment le dire, mais le changement n'aide pas à tous les coups parce que le changement, c'est aussi de la colère pour les gens. C'est difficile de reformer les gens. Nous avons tous des temps d'attention de plus en plus faibles car il y a de plus en plus d'informations, de plus en plus de ce que j'appelle des points de contact. Chez Faguo par exemple, pour décrire notre marque, les gens n'ont retenu qu'une chose en dix ans : Faguo, c'est un arbre planté et des matières recyclées. Ils n'ont pas plus de temps à nous accorder en termes de messages. Le temps d'attention aujourd'hui est de plus en plus faible pour n'importe qui. Il y a des points de contact. Et donc, pour votre point de contact, il faut se recentrer sur l'essentiel.

Françoise PRINTEMS

C'est ça, on dirait « difficultés des entreprises », « tribunal de commerce ».

Nicolas ROHR

Voilà

Françoise PRINTEMS

Le président du tribunal de commerce reçoit tout

le monde, tous les chefs d'entreprise qui en font la demande. Le président les reçoit et propose des solutions. Il n'y a pas besoin de connaître tout le mille-feuille. On peut penser que c'est un mille-feuille, la prévention, mais le président du tribunal de commerce est là pour entendre, écouter les chefs d'entreprise et leur proposer des solutions.

Francis PALOMBI

Alors, pourquoi dans les temps que nous venons de vivre, cela n'a pas été forcément le cas ? On nous a plutôt présenté les tranches du mille-feuille par rapport à des organisations. La bonne intention était là, mais qu'en est-il de la simplification et de l'effet direct que vous venez d'évoquer à l'instant.

Victor GENESTE

Nous, greffiers, on travaille au quotidien sur cette communication d'outils simples. Effectivement, je vous rejoins Monsieur ROHR, trouver des solutions qui sont simples, avec un message simple, pour que les entrepreneurs viennent à nous sans la peur du tribunal, pour trouver des solutions efficaces et simples.

Nicolas ROHR

Comme je vous l'avais dit lors de nos échanges préalables à cette réunion, j'avais une certaine image du greffier. Je ne comprenais pas pourquoi ça me faisait un peu peur, mais c'est parce qu'il y a le mot « tribunal », et le tribunal, c'est négatif.

Alors qu'en fait le tribunal de commerce est positif à bien des égards. On reçoit de temps en temps des offres d'entreprises à reprendre etc., ça vient du tribunal de commerce, c'est positif. En fait, le mot « tribunal » devrait devenir positif.

Françoise PRINTEMS

On se bat pour qu'elle soit positive parce que la prévention, on essaye de la marteler. Manifestement et malheureusement, ça ne marche pas trop, mais on martèle. Même un redressement judiciaire, parfois, peut sauver une société si il est bien appréhendé. Donc, c'est vraiment dommage qu'il y ait cette image de peur liée au tribunal de commerce.

**Victor GENESTE**

Mais cette image est en train de changer. On y travaille.

Nicolas ROHR

Si c'est votre cheval de bataille, tant mieux. Vous n'allez pas réussir à infléchir tout de suite, ce qui importe, c'est la trajectoire. Et si elle est enclenchée, vous savez que dans dix ans vous aurez récolté vos fruits.

Francis PALOMBI

Et, c'est ce que font les greffiers des tribunaux de commerce, sinon je ne serais pas là aujourd'hui en tant qu'organisation professionnelle. Et le Conseil national doit se faire aider par les organisations professionnelles

pour relayer ce message et vous êtes sur la bonne voie.

J'ai écouté la présentation de votre société avec beaucoup d'intérêt monsieur RHOR et à mon avis, pour l'écologie, il faut faire pareil. L'écologie, actuellement, il y a des gens qui ne la comprennent pas parce que c'est punitif. Il faut que cela devienne plus simple et que cela devienne structurel, comme vous l'avez dit d'ailleurs.

Nicolas ROHR

Ce qu'il faut éviter aussi, c'est que ce mouvement de l'écologie jette des pavés dans la mare pour gagner du temps de parole à la télévision et dans les médias. La provocation pour gagner du temps de parole n'est pas une solution.

Francis PALOMBI

Est-ce que je peux vous provoquer un instant ? J'espère ne pas vous mettre en difficulté, cela m'étonnerait beaucoup vu votre compétence. Mais puisque l'un de vos messages principaux est la plantation d'arbre pour compenser vos émissions de CO², qu'est-ce que vous pensez de l'annonce du maire de Bordeaux sur le sapin de Noël ? Quelle est votre opinion ?

Nicolas ROHR

On est un peu dans la démarche du pavé ; parce que le sapin de Noël c'est un monument de la France, enfin de notre civilisation. Avant, le moment le plus important, c'était Noël, un moment qui rassemble les familles. Puis, la laïcité est passée sur le vent de Noël et maintenant c'est plutôt « Xmas » que « Christmas », donc un premier coup est déjà passé. Et maintenant, on s'attaque au sapin qui est le symbole, pour le coup, qui n'a rien à voir avec la religion, c'est laïque. C'est la pure laïcité pour moi, le sapin. Le sapin ne divisait personne jusqu'à présent. Et là, les écologistes ont réussi à jeter

un pavé dans la mare pour diviser les gens, ou créer un éveil.

Francis PALOMBI

Un éveil ou les diviser ? Ce n'est pas pareil.

Nicolas ROHR

C'était diviser et surtout créer un éveil. Aujourd'hui, on travaille avec des pépiniéristes pour planter nos arbres, notamment le pépiniériste Naudet qui est le premier fournisseur de sapins de Noël en France. Comment ils font ? Ils plantent des sapins dans lieux dédiés, ils les coupent à maturité et ils en replantent. Là où il y a une chose formidable et naturelle pour moi avec le sapin, c'est que c'est une ressource renouvelable. On peut planter ce sapin, puis une fois qu'il est terminé, on va le jeter dans les points de collecte, et en faire des copeaux pour le chauffage central de la ville. Si le maire de Bordeaux avait dit « On interdira les sapins de Noël en plastique », je serais 100 % d'accord avec lui. Mais je trouve que de supprimer les sapins de Noël naturels, dont la traçabilité est bonne parce qu'ils ont été certifiés FSC, je pense que c'est une bêtise.

Françoise PRINTEMS

Nous terminerons donc sur cet échange sur l'arbre de Noël. C'était le mot de la fin.
Merci beaucoup, Messieurs.

Francis PALOMBI

Merci, c'était très agréable et très constructif.

7
TABLE RONDE :
QUEL ACCOMPAGNEMENT
POUR LE CHEF
D'ENTREPRISE ?



Les Actes
du 132^e
congrès

TABLE RONDE : QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LE CHEF D'ENTREPRISE ?



Pierre PELOUZET,
Médiateur des entreprises



Elise TISSIER,
Directrice de BPI France
Le Lab



Dieudonné MPOUKI,
Président du GIE Infogreffe,
greffier associé du tribunal
de commerce de Paris



Marc BINNIÉ,
Président d'APESA France,
greffier associé du tribunal
de commerce de Saintes

PRÉSENTATION PAR FRANÇOISE PRINTEMS ET VICTOR GENESTE

Françoise PRINTEMS

Bonjour à tous et bienvenue à notre table ronde du 132^e congrès des greffiers des tribunaux de commerce. Notre thème, vous le savez, est : « Les greffiers des tribunaux de commerce au service de l'entreprise ». Ce thème nous a permis d'aborder ce matin la définition de l'entreprise, la diversité des formes que celle-ci peut revêtir, le soutien de la puissance publique au développement de l'entrepreneuriat, et les besoins des entreprises au quotidien.

Victor GENESTE

Bonjour à tous. En effet, cette table ronde va nous permettre de développer l'un des sujets sans doute

les plus importants : quel accompagnement pour le chef d'entreprise ? Pour ce faire, nous avons invité quatre personnalités aux profils très différents, mais regardant tous dans la même direction. Vous pourrez poser vos questions en live tout au long de la table ronde.

Françoise PRINTEMS

Monsieur Pierre PELOUZET, je me tourne vers vous, bonjour. Précédemment médiateur national des relations inter-entreprises, vous avez été nommé médiateur des entreprises par décret du 14 janvier 2016. Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite, vous avez effectué une carrière en



entreprise au sein du groupe EXXON MOBIL mais également du groupe CEGELEC ainsi que de la SNCF. Vous avez présidé de 2006 à 2012 la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France. Vous avez été également vice-président et trésorier de l'association PACTE PME et président de l'Observatoire des Achats responsables. Vous vous appuyez sur une équipe de 40 médiateurs nationaux délégués, également médiateurs régionaux placés auprès des DIRECCTE partout en France, ainsi qu'une équipe nationale de 18 personnes.

Victor GENESTE

Élise TISSIER, bonjour, diplômée de la Grenoble École de Management, vous avez œuvré au sein de KPMG France puis CDC Entreprises, avant de rejoindre BPI France. Vous êtes aujourd'hui directrice de BPI France Le Lab, véritable laboratoire d'idées imaginé pour faire le pont entre la recherche et l'entreprise. À ce titre, vous dirigez entre autres les études de BPI France consacrées aux dirigeants de TPE, PME et ETI.

Avec vos équipes, vous avez été au cœur de la machine BPI France pour accompagner les chefs d'entreprise pendant et en sortie de confinement. Vous élaborez actuellement une étude sur les dirigeants de PME face à la crise à paraître fin novembre. Cette analyse est issue d'une enquête réalisée auprès de plus de 2000 dirigeants. Nous espérons donc avoir aujourd'hui en exclusivité vos commentaires sur les premiers résultats.

Françoise PRINTEM

Maître Marc BINNIÉ, bonjour. Tu es greffier associé au tribunal de commerce de Saintes. Ta connaissance des entreprises et ton expérience professionnelle t'ont amené à créer APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) dont tu es le président. Alors que la tendance est au mieux-vivre en entreprise, on est tenté souvent d'ignorer le chef d'entreprise qui garde cette image d'invulnérabilité et a pour mission de prendre soin de ses salariés. Il s'avère qu'il existe une importante détresse psychologique du chef d'entreprise et les professionnels des juridictions consulaires se trouvent souvent démunis pour leur apporter l'aide humaine dont ils ont besoin.

À ce jour, APESA est déployée sur 67 tribunaux de commerce. Vous avez formé 2 522 sentinelles, une équipe de près de 1 200 psychologues sont venus en aide à plus de 730 chefs d'entreprise. Parmi ces derniers, nous trouvons des patrons de PME du BTP, des artisans, des femmes dirigeantes seules ou avec enfant, ou encore des pharmaciens ou des boulangers.

Victor GENESTE

Dieudonné MPOUKI, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'ESSEC, titulaire d'une maîtrise en économie et gestion des entreprises de l'Université de Strasbourg, greffier associé du tribunal de commerce de Paris, tu es depuis le 1^{er} janvier 2019 président du GIE Infogreffe.

Infogreffe, je le rappelle, c'est notamment un portail sur internet qui assure la diffusion de l'information juridique et économique sur les entreprises pour le compte de l'ensemble des greffiers des tribunaux de commerce. Dans le prolongement de la mission de service public des greffiers, Infogreffe a pour priorité de faciliter l'accès à ces services et permettre de dématérialiser les principales démarches auprès des greffes. L'information délivrée a une valeur légale.

Le style oral des interventions de la table-ronde a été conservé pour la publication des actes.

Françoise PRINTEMS

Pierre PELOUZET, pouvez-vous **nous présenter en quelques minutes le médiateur des entreprises ainsi que ses missions ?**



Pierre PELOUZET

Bien sûr, avec plaisir. D'abord, merci de cette invitation. C'est important pour moi d'être ici parce que vous êtes importants, vous autour de cette table et bien sûr vous tous derrière cette caméra qui nous écoutez, comme relais de ce que nous faisons. Nous sommes au service des entreprises.

Le but du médiateur des entreprises est de recréer, par le dialogue, un lien de confiance entre les acteurs économiques. Nous sommes saisis par des entreprises – principalement des petites, TPE, PME, artisans – qui ont une difficulté avec un grand client, une grande entreprise, un acteur public, et qui se disent "comment je vais m'en sortir ? je ne suis pas payé, j'ai une facture qui n'est pas payée mais je ne veux pas me fâcher avec mon client, ..." Un contrat interrompu du jour au lendemain, un contrat qui est modifié unilatéralement par un client, une difficulté sur un bail commercial avec un bailleur. Voilà les situations auxquelles ces chefs d'entreprise sont confrontés et se demandent comment ils peuvent agir. Et là, ils nous saisissent, ils vont sur le site mediateur-des-entreprises.fr et (vous avez rappelé nos médiateurs régionaux et nationaux) le médiateur le plus proche de chez eux va les contacter, les écouter, parfois leur donner un petit conseil, leur dire peut-être de passer un petit coup de fil etc. Puis, une fois que c'est calé, c'est le médiateur ou la médiatrice qui, dans la plupart des cas, va contacter l'autre partie, rechercher la personne dans la grande entreprise qui est la plus appropriée, l'acteur public le plus approprié, et va amener les deux parties autour de la table, ou plutôt autour du téléphone

puisque le confinement nous a amenés aussi à faire évoluer nos méthodes. Il va créer un dialogue, c'est important. Arriver à ce que deux personnes puissent d'abord s'écouter, se parler, se comprendre et partir d'une situation de tension, une situation de difficulté et en arriver à une solution, c'est ce que nous réalisons au travers de nos médiations.

On fait des centaines et des centaines de médiations. D'ailleurs, le nombre de médiations a explosé depuis le confinement. Pour vous donner un petit ordre d'idée, à l'issue de la crise précédente il y a dix ans, quand la médiation a été créée, on faisait une centaine de médiations par an. L'année dernière, on faisait une centaine de médiations par mois. Et, au mois de mars de cette année, on a multiplié par dix le nombre de médiations, et cela s'est prolongé sur avril, mai et juin. On en fait un peu moins aujourd'hui mais le nombre reste colossal.

Il y a donc un besoin de dialogue, un besoin de rencontre, et c'est ce que nous essayons de satisfaire avec un taux de succès aujourd'hui de 75 %. Dans les trois quarts des cas, les hommes et les femmes qui viennent autour de la table trouvent une solution et c'est en cela que nous pouvons les aider à recréer de la confiance.

Victor GENESTE

Élise TISSIER, c'est maintenant à vous de nous expliquer **votre action au sein de BPI France.**



Élise TISSIER

Merci de nous donner la parole. BPI France, son action pendant le confinement et sortie de confinement, a été celle qui l'anime depuis maintenant un certain nombre d'années, à savoir être au plus près des entrepreneurs, aussi bien par ses outils de financement que par ses outils d'accompagnement. Au sein de BPI France, vous avez un ensemble de directions dont le Lab, un laboratoire d'idées au service des PME et des ETI (Entreprises de

Taille Intermédiaire). Le rôle que le Lab a joué pendant cette période a été à la fois d'être un observateur de premier plan de ce qui était en train de se passer pour rapidement en tirer des premières leçons et des bonnes pratiques pour l'avenir, mais aussi d'être auprès des entrepreneurs eux-mêmes. Un certain nombre d'ateliers ont été organisés par BPI France avec des entrepreneurs TPE, PME et ETI.

De manière très concrète, dès les premiers jours du confinement, des plates-formes téléphoniques ont été déployées. Ensuite, un certain nombre de choses ont été mises en place (un défi WhatsApp etc.). Les dirigeants se connectaient, par groupes de 10 à 15, et on parlait avec eux des choses du moment. Les premières semaines étaient plutôt liées à des décisions d'urgence avec la mise en place de PGE (Prêt Garanti par l'Etat) ou de chômage partiel. Puis, très rapidement aussi, se sont posées les questions managériales et de revue de l'organisation de l'entreprise. Les équipes du Lab ont participé à ce moment-là, puisque – comme nous tous autour de la table, je pense – nous représentons la proximité avec les chefs d'entreprise, ce lien humain qui peut se faire par téléphone ou les réseaux.

Françoise PRINTEMS

Cher Marc, peux-tu nous expliquer le **mécanisme d'APESA** ?



Marc BINNIÉ

Il y a les défaillances des entreprises, mais parfois également, ce sont les entrepreneurs qui connaissent des défaillances car ce sont des êtres humains. En matière pénale, comme nous sommes tous un peu des juristes, il y a l'élément moral de l'infraction, mais je pense que, de la même manière, il y a aussi l'élément psychologique de la défaillance qui se traduit tout simplement par une souffrance extrême. On a beau regarder, nous les praticiens, dans le Code de procédure civile, le Code

de commerce etc., il n'y a pas grand-chose, strictement rien d'ailleurs sur cet aspect psychologique. Et, comme personne n'a jamais serré la main d'une personne morale, il faut quand même rappeler que nous avons face à nous des hommes ou des femmes qui traversent des moments extrêmement difficiles pour plusieurs raisons. Déjà socialement, certains sont ruinés, perdent tout, et aussi, parce que la vie des affaires est une succession d'engagements. Les entrepreneurs sont des sportifs de haut niveau, ils engagent leur parole, ils promettent – ils continuent à promettre d'ailleurs même lorsque les difficultés surviennent –, et, en promettant sans pouvoir tenir et respecter leur parole, c'est leur dignité qui en prend un coup et ils arrivent dans les juridictions totalement défaits et psychologiquement ruinés.

Jusqu'à présent, il n'y avait donc pas grand-chose de prévu pour faire face à ces difficultés psychologiques. Il y a quelques années, j'ai rencontré Jean-Luc DOUILLARD, un psychologue clinicien, spécialiste de la prévention du suicide et ensemble nous avons décidé de lancer APESA, une aide pour les chefs d'entreprise en détresse. Je parle bien de la prévention du suicide – car il s'agit de souffrance aiguë, on ne parle pas d'accompagnement de confort mais de gens qui ne croient plus à rien et qui évoquent même des idées noires lors des audiences. APESA essaie de rappeler à chacun son métier. Dans les tribunaux de commerce, nous sommes des techniciens du droit, nous pouvons accueillir les chefs d'entreprises, dans une certaine mesure. Mais quand la coupe de la souffrance est trop pleine, il vaut mieux savoir orienter ces entrepreneurs en grande difficultés, vers des gens dont c'est le métier, c'est-à-dire des psychologues qui vont pouvoir prendre en charge cette souffrance. Juste un mot pour corriger les chiffres qui ont été donnés : les 730 personnes prises en charge, c'est uniquement depuis le début de l'année, et depuis sa création en septembre 2013, APESA a pris en charge plus de 3 000 entrepreneurs. Je vous laisse apprécier si ce chiffre est important ou pas. Mais derrière chaque unité, c'est une vie humaine et nous avons recueilli de nombreux témoignages - qui sont d'ailleurs mis en ligne sur notre

site internet - très émouvants car ils évoquent à la fois la souffrance vécue et disent à quel point un soutien psychologique leur a été utile à ce moment-là.

Françoise PRINTEMS

Merci Marc pour cette correction de chiffre, tu as bien fait. C'était une erreur de ma part, 730 entrepreneurs depuis le début de l'année.

Victor GENESTE

Dieudonné, tu peux nous présenter rapidement les **principales missions d'Infogreffe**.



Dieudonné MPOUKI

Je te remercie et je m'associe aussi aux autres intervenants pour remercier le Bureau du Conseil national des Greffiers et sa présidente, Sophie JONVAL, d'avoir organisé cette édition du congrès de façon dématérialisée, version inédite parce que la crise du Covid est passée par là. Malgré tout, cela nous donne quand même l'opportunité d'échanger sur des sujets aussi importants que l'entreprise.

Tu évoquais tout à l'heure Infogreffe et son portail, mais avant d'être un portail, c'est d'abord un groupement d'intérêt économique qui regroupe l'ensemble des greffiers des 141 tribunaux de commerce (134 en métropole et 7 dans les départements et régions d'outre-mer, car depuis l'année dernière, les greffiers des tribunaux de commerce officient dans ces départements ultramarins). C'est aussi une mutualisation des moyens et des expertises. L'idée est venue du fait qu'avant 1986 (année de naissance d'Infogreffe), il y a plusieurs registres locaux, et le chef d'entreprise qui se trouvait à Paris et qui avait besoin d'informations à Tours, devait se déplacer ou envoyer une demande par courrier pour avoir un Kbis de l'entreprise tourangelle. Les pères fondateurs du GIE ont donc eu l'idée de créer Infogreffe pour diffuser toutes ces informations depuis un seul

endroit. Voilà la mission principale d'Infogreffe : diffuser l'information légale de tenue dans les registres légaux tenus par les greffiers des tribunaux de commerce.

Ensuite, nous sommes aussi des chefs d'entreprise. Nous sommes des officiers publics ministériels, mais également des professionnels libéraux, et donc nous connaissons les attentes et les besoins des chefs d'entreprise, nous les côtoyons au quotidien. C'est ainsi qu'au fil des années, Infogreffe a adopté une stratégie d'investissement et d'innovation pour proposer de nouveaux services visant à faciliter les démarches des chefs d'entreprise. Les entrepreneurs ont en effet autre chose à faire pour libérer leur potentiel, et même si les démarches administratives et les obligations qui s'imposent doivent être accomplies, c'est l'affaire des professionnels que nous sommes et il faut les faciliter et les accompagner. C'est donc notre deuxième mission que de faciliter les démarches des chefs d'entreprise.

Ensuite, nous détenons des informations légales dans nos registres. Nous sommes des officiers publics ministériels qui authentifient et diffusent les décisions de la justice commerciale. Toutes ces informations sont mises à disposition auprès des organismes et des institutionnels avec qui nous nouons des partenariats qui sont assujettis à la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent, comme c'est le cas de Tracfin et récemment un partenariat avec le Parquet National Financier.

Enfin, nous accompagnons la modernisation de la justice commerciale en mettant à disposition de nos juges consulaires des outils numériques modernes, mais on parlera tout à l'heure du Tribunal Digital qui permet aux chefs d'entreprise d'accéder de façon simple, rapide et sécurisée, à la justice commerciale depuis l'année dernière.

Victor GENESTE

Merci Dieudonné. Nous allons maintenant passer aux questions. Je rappelle à nos spectateurs que vous pouvez poser vos questions en live sur le site internet du congrès.

Je laisse la parole à Françoise pour la première question.

Françoise PRINTEMS

La première question concerne la crise, malheureusement. **La crise que nous avons subie, et que nous subissons encore à l'heure actuelle, a remis l'humain au cœur des débats. Avec le souci constant d'un accompagnement du chef d'entreprise au plus près de ses besoins, comment avez-vous su gérer la crise, avec quels outils ?**

Dieudonné MPOUKI

On évoquait tout à l'heure le fait qu'il faut différencier l'entreprise et l'entrepreneur, qu'on remet l'humain au cœur des débats. Je dirais que l'entreprise est avant tout une aventure humaine. Je pense qu'il faut le rappeler. À ce titre, toutes les problématiques autour de l'entreprise doivent intégrer ce facteur fondamental qu'est la dimension humaine, qu'il y ait crise ou pas d'ailleurs. L'entrepreneur, le chef d'entreprise est intrinsèquement un gestionnaire de tension, un gestionnaire de crise en permanence. Il connaît des moments de joie au moment de la création de son entreprise, et il connaît des hauts et des bas au cours du développement de son entreprise. Tous ces moments, il les gère. Mais, pendant ces moments, il a aussi besoin d'être accompagné par des professionnels.

Je disais tout à l'heure que nous rencontrons les chefs d'entreprise au quotidien, puisque les déclarations se font auprès des tribunaux de commerce pour délivrer l'extrait Kbis qui est l'état civil de l'entreprise. Et, quand les chefs d'entreprise modifient la situation juridique de leur entreprise, ils le font aussi auprès des greffiers. Quand ils veulent se mettre sous protection de la justice commerciale parce que cela ne va pas, qu'ils doivent faire reconnaître leurs droits, ils passent aussi devant les tribunaux de commerce et ce sont les greffiers qui les aiguillent.

Tout cela pour dire que nous sommes des partenaires naturels des chefs d'entreprise, et c'est donc naturellement

que nous sommes engagés et mobilisés pendant la crise et le confinement en mettant tous nos moyens à disposition des chefs d'entreprise. Ces moyens existaient déjà, à savoir des moyens numériques puisqu'il a fallu fermer les accueils physiques. Cet accompagnement se fait aussi en proximité au quotidien avec les chefs d'entreprise, et là, le numérique a pleinement joué son rôle puisqu'il fallait poursuivre l'activité. C'est ce que nous avons fait par le biais d'outils qui existaient déjà, développés depuis des années. C'est le portail Infogreffe sur lequel les chefs d'entreprise ont pu réaliser les créations d'entreprises, (plus de 30 000 pendant le confinement), leurs dépôts de comptes, les demandes de modification d'entreprise, etc. Plusieurs modifications ont pu être faites pendant le confinement grâce à ce portail qui existe déjà depuis 2007.

Nous avons aussi d'autres outils comme Datainfogreffe.fr qui permet aux chefs d'entreprise de faire des études de marché, d'avoir des informations fiables mises à jour quotidiennement.

Ensuite, il y a le Tribunal Digital qui est la dernière innovation majeure de notre profession l'année dernière. Cet outil permet aux chefs d'entreprise d'entrer en lien avec le tribunal de commerce en quelques clics de façon sécurisée.

Nous avons lancé aussi l'année dernière *MonIdenum*, un service d'authentification qui a permis, pendant le confinement, aux chefs d'entreprise d'obtenir, de façon illimitée et gratuite, son Kbis, ce qui a permis aussi de faire face à d'autres démarches. Même si physiquement il était difficile d'aller dans les greffes pour obtenir ce document, ils ont pu l'obtenir en passant par *MonIdenum*.

Nous avons mis aussi en place un numéro Vert gratuit qui a permis aux chefs d'entreprise de rentrer en contact avec la profession de façon directe, puisque nos collaborateurs ont été pour la plupart en télétravail. Même si physiquement on n'a pas pu accéder à nos offices, nos collaborateurs ont pu travailler en back-office et nous avons pu renseigner et aiguiller. Une adresse mail dédiée a aussi été mise en place pour pouvoir recevoir et répondre aux problématiques des chefs d'entreprise pendant cette période.

Victor GENESTE

Élise TISSIER, pour la gestion de la crise quels sont les outils que vous avez utilisés ?

Élise TISSIER

Comme BPI France est une banque, on pense immédiatement aux outils de financement, mais je reprendrai les propos du directeur général pour dire que nous sommes un réseau social d'entrepreneurs avec une banque au-dessus. Cela se matérialise, bien sûr, par les outils de financement pendant la crise. BPI France a joué pleinement son rôle sur le PGE (Prêt Garanti par l'Etat) qui a été distribué bien sûr par les banques privées, mais nous avons assuré la plate-forme pour l'ensemble des entreprises. Également, nous avons mis en place un numéro Vert qui a permis de répondre à 100 000 entrepreneurs qui ne cherchaient pas forcément une information sur le PGE mais avaient besoin d'un contact. On avait tous quand même cet effet de sidération, et c'est vrai aussi pour le gestionnaire de crise que nous étions.

Et puis, au-delà des outils de financement (le but n'est pas de les citer tous, cela n'aurait pas de sens), c'est toute une palette d'outils d'accompagnement. Dans les accélérateurs de BPI France, qui sont des dispositifs d'accompagnement qui peuvent durer de 12 à 24 mois, à peu près 1 000 entreprises ont été accompagnées, sont en cours d'accompagnement ou devaient l'être hors contexte Covid. Ces 1 000 chefs d'entreprise ont été contactés un par un pendant deux heures par des équipes de BPI France, pour comprendre les questions qu'ils avaient, leurs problèmes immédiats. C'est à partir de ces appels qu'on a pu établir des synthèses par type d'entreprise pour comprendre où étaient les besoins et mettre en place une palette de réponses. Ces réponses n'étaient pas toujours individuelles puisque ce n'est pas toujours possible, mais en tout cas dans la mesure du possible des réponses ont été apportées à l'ensemble de ces chefs d'entreprise pendant la phase de confinement.

Françoise PRINTEM

Monsieur PELOUZET, vous voulez certainement rebondir, vous devez avoir plein de choses à nous dire sur cet accompagnement des chefs d'entreprise ?

Pierre PELOUZET

La médiation est issue d'une intuition. En plein milieu de la crise précédente (2010), on s'est dit probablement que le dialogue et l'humain doivent apporter des réponses au chamboulement qu'on est en train de vivre. Et donc, on a créé cette médiation. Elle a pu servir à l'issue de la crise précédente, mais elle est restée en place parce qu'elle servait finalement aussi hors crise. Comme je vous le disais, on a vu petit à petit ce réseau de médiateurs. Pour rappel, ce sont 40 médiateurs en région qui sont dans les DIRECCTE et donc en proximité des entreprises, formés à la médiation – c'est important car on ne s'improvise pas médiateur, il faut vraiment avoir les outils, la connaissance et la compétence –, et plus de 40 médiateurs nationaux, qui sont des bénévoles retraités, anciens chefs d'entreprise et anciens juges de tribunal de commerce (je suis sûr que la plupart d'entre vous doivent connaître un certain nombre de médiateurs qui sont d'anciens juges et qui se sont formés à la médiation parce que ce n'est pas exactement le même métier). Et, on a fait passer aux chefs d'entreprise cette idée que le dialogue pouvait les aider. Cette idée est probablement bien passée, puisque début mars, nous devions répondre à une soixantaine de sollicitations par semaine et à la mi-mars nous étions à 600 sollicitations par semaine.

Quand vous voyez arriver ce "tsunami", vous mobilisez d'abord les équipes. Et puis, on a la chance d'avoir des bénévoles qu'on a appelés en plein confinement et ils ont tous répondu. J'ai même reçu via LinkedIn, Twitter ou les réseaux sociaux, des messages pour nous proposer de l'aide. On a mobilisé toute cette énergie. On a mobilisé une partie de l'équipe centrale, qui était formée aussi à la médiation mais qui travaillait sur d'autres sujets. Tout le monde a été mis sur la médiation

et nous avons avancé pour pouvoir appeler petit à petit tous les chefs d'entreprise et absorber cette vague. La bonne nouvelle pour nous, c'est que le réflexe de ces entrepreneurs était de privilégier le dialogue. Ils avaient entendu notre message et ils ont essayé ce dialogue. Et la bonne nouvelle est que cela a marché puisque notre taux de succès est resté à peu près constant pendant toute la crise, et encore aujourd'hui où on est à deux ou trois fois plus que ce qu'on faisait auparavant.

L'autre bonne nouvelle aussi est que nous avons pu répondre, et j'en profite pour remercier tous nos médiateurs en région et les bénévoles qui se sont mobilisés et qui continuent à se mobiliser. Il faut continuer à faire passer ce message, parce que, même si beaucoup de chefs d'entreprise en difficulté sont venus, je suis malheureusement persuadé qu'il y en a encore beaucoup qui ne nous connaissent pas bien ou qui n'osent pas nous saisir. Il faut leur dire : venez, essayez, vous serez accompagnés, vous serez conseillés, vous serez protégés. Nous ne sommes pas là pour vous mettre encore plus en difficulté, mais au contraire nous sommes là pour vous permettre de sortir par le haut, par le dialogue, par la conviction mutuelle qu'il y a une situation difficile pour vous.

Françoise PRINTEMPS

Il faut donc savoir parler de ses difficultés. Marc, tu peux certainement nous en parler et l'évoquer dans le cadre d'APESA ?

Marc BINNIÉ

Je pense que le tempo est extrêmement important dans la gestion de crise également. Si on apporte une solution d'hier ou de demain, ce n'est pas le bon tempo et on n'est pas efficace. Il faut être contemporain des difficultés qui se posent aujourd'hui. Et je dois dire que chez APESA, nous étions prêts et personne n'a eu besoin de nous rappeler que l'humain est extrêmement important. Par le passé, on plaidait parfois un peu dans le désert et là on a vu apparaître soudainement des gens

qui se sont intéressés, qui ont eu très peur et qui se sont tournés vers nous.

Les psychologues ont été mobilisés en trois semaines. Nous avons un réseau de 1 200 psychologues, et 400 se sont mobilisés pour relever ce déficit. Nous nous sommes mobilisés pour ce numéro Vert (0 805 655 050) qui a été créé à la demande du ministère de l'Économie et la Direction générale des Entreprises en partenariat avec CCI France, CMA France et le soutien financier d'Harmonie Mutuelle. Ainsi dans cette période, nous avons formé 1 000 sentinelles de plus et reçu 800 appels. Derrière chaque appel, c'est une vie qui est en jeu. Et ce n'est pas qu'une image. À titre d'exemple, nous avons eu le témoignage d'un psychologue qui a accompagné un chef d'entreprise sur un parking et qui s'est vu remettre la corde qu'il avait acheté pour se pendre... il y a eu également des chefs d'entreprise dans une situation psychologique telle que certains ont été hospitalisés.

C'est aussi grâce aux fonctions de greffier que nous avons l'habitude de manipuler de la technologie qui doit aussi servir à prendre en charge des situations parfois complexes, y compris psychologiques. Ce qui ressort finalement c'est que le monde économique doit être considéré comme un tout et l'on doit donc envisager dans un même mouvement, la création d'entreprise mais aussi les possibilités d'échec pour avoir une vue un peu plus large et être moins pris au dépourvu. Monsieur PELOUZET passe son temps à rappeler que les grandes entreprises doivent payer leurs factures dans les délais, on voit que la solidarité n'est pas si naturelle au sein du monde économique. Pour ma part, je n'ai jamais cru que la pérennité d'une institution tenait à l'épaisseur de ses murs, c'est aux acteurs de faire en sorte d'être présents et prêts à répondre, et d'être en capacité de se mobiliser. Si j'étais resté simplement greffier, je n'aurais pas créé APESA, un outil dont certains s'emparent (67 tribunaux actuellement ont adopté le dispositif comme je l'ai rappelé tout à l'heure).

Françoise PRINTEMS

Quelles leçons peut-on tirer de cette crise ? Doit-on tirer des leçons ? Je pense que oui. Est-ce que vos priorités ont changé au sein de vos différents organismes et institutions ? Comment peut-on voir cela avec plus de hauteur ?

Pierre PELOUZET

Comme dans toute crise, on a vu des choses étonnantes. Ce que l'on a constaté, c'est trois types d'attitude. On a vu ceux qui se recroquevillaient sur eux-mêmes et qui disaient chacun pour soi. Vous parliez de paiement tout à l'heure, il y a des entreprises qui ont tout simplement arrêté de payer leurs fournisseurs, en se disant c'est la crise, je vais garder ma trésorerie pour moi et les autres se débrouilleront. On a vu ceux qui faisaient comme d'habitude, ce qui n'est pas forcément une bonne démarche. Et puis, on a vu un certain nombre de pionniers qui se sont dit je veux faire différemment, par exemple accélérer le paiement des petites structures pour les aider à passer le cap. Ce que cette crise nous apprend (je reviens à l'humain et à l'individu), c'est que l'on peut avoir un comportement exceptionnel, nouveau, solidaire (dans le bon sens du terme), mais on peut aussi avoir le mauvais réflexe de se recroqueviller. Notre rôle est de faire bouger cela, au travers de nos outils de la médiation, des chartes et des interventions que l'on peut faire. Il s'agit rapidement d'aller voir ces personnes car, encore une fois, c'est une question de personne. Ce n'est pas une organisation qui décide d'être bien ou pas, ce sont les personnes qui font bouger les organisations. Il s'agit donc d'aller voir ces personnes pour leur dire vous n'êtes pas sur le bon chemin, vous êtes en train de détruire de la valeur partout, vous faites peut-être comme d'habitude mais attention on est dans une période exceptionnelle, ou bien bravo, continuez, parlez de ce que vous faites et montrez ce que vous faites.

Voilà, je pense qu'on apprend des choses, on apprend que la solidarité économique n'est pas un mot stupide

mais une vraie démarche qui, je l'espère, va rester au-delà de la période de crise. Si on apprend à se parler, à se serrer les coudes et à travailler ensemble, on a tous à y gagner, que l'on soit un acteur économique petit, grand ou moyen. Peut-être que cette crise nous aura au moins amené ce côté positif. Elle nous aura aussi amené des difficultés, mais je pense que tous ensemble, on peut la vaincre.

Victor GENESTE

Dieudonné, **quelles leçons à tirer ?**

Dieudonné MPOUKI

Je crois que plusieurs leçons peuvent être tirées de cette crise. Vous avez rappelé la crise de 2008-2009, et on peut commencer par le constat que ces crises commencent à constituer et à caractériser de façon prégnante le monde des affaires, avec de plus en plus de complexité et d'incertitude. Je pense que ces éléments structurants doivent être pris en compte dans les solutions que l'on peut proposer. Et je rebondis sur ce que vous disiez tout à l'heure : le dialogue. Si je devais tirer une leçon principale de cette crise, parce que le collectif est au rendez-vous et à l'œuvre, et que les préoccupations sont partagées par toutes les parties prenantes, je pense qu'on peut imaginer et proposer des solutions idoines pour faire face à ces difficultés et rebondir. C'est très important. C'est ce que je retiendrai, et c'est ce qui s'est passé dans le cadre de notre profession : les échanges étroits pendant le confinement entre les juges consulaires, les greffiers des tribunaux de commerce et notre ministère de tutelle ont permis de proposer de nouveaux textes offrant la possibilité d'audiences dématérialisées, ce qui n'était pas possible il y a encore quelques mois. Ainsi, le confinement a été décidé le 17 mars et nous avons pu tenir les premières audiences au tribunal de commerce de Paris de manière dématérialisée dès le 1^{er} avril. Cela a été rendu possible grâce au collectif. Le chef d'entreprise était au centre des préoccupations, et cela a permis d'avancer tous ensemble. Je rebondis donc sur cet aspect

du dialogue et du collectif. Je crois qu'on peut vraiment arriver à proposer des solutions quelles que soient les situations. Peut-être que toutes ces solutions ne seront pas bonnes et efficaces, mais en tout cas il est important que tout le monde se mette autour d'une table pour proposer des solutions au bénéfice des chefs d'entreprise.

Victor GENESTE

**Élise TISSIER, que diriez-vous des leçons de la crise ?
Le collectif ?**

Élise TISSIER

J'ai aussi envie de réagir par rapport à ce qui a été dit car je souscris parfaitement et cela m'évoque quelques idées. Vous parliez de la crise de 2008 et à l'époque, dans les secteurs l'automobile et de l'aéronautique, c'était le marasme. Nous avons un partenariat avec le Cetim (industries manufacturières) qui avait développé un programme pour des dirigeants de PME qui s'étaient pris littéralement un mur. Ils me racontaient qu'ils vivaient dans un monde « certain » dans la mesure où ils étaient rang 3 ou rang 4 (ou parfois d'ailleurs juste rang 2), ils avaient un donneur d'ordre qui leur passait des commandes avec une super visibilité et les choses allaient plutôt bien, puis tout s'arrête du jour au lendemain et là ils découvrent que le monde est incertain. L'incertitude existait déjà avant, mais simplement ils n'en avaient pas conscience. Je pense que ce que cette crise nous rappelle, c'est que l'on parle beaucoup d'incertitude. En même temps, elle a rappelé à tout le monde que cette incertitude est vraiment présente pour toutes les entreprises. Évidemment, elle est encore plus forte qu'avant, de même que la complexité qui existait aussi avant la crise et qui est encore plus forte, notamment pour des raisons sanitaires. Et donc, ce parallèle que je faisais avec la crise de 2008, c'est que, pour un dirigeant d'entreprise, travailler sur sa stratégie, sur sa vision stratégique, sur son cap, c'est aussi important en 2020 que cela l'était en 2008, 2009 et 2010. La crise vient donc nous rappeler des choses.

Deuxième élément sur lequel je voulais rebondir, c'est la solidarité économique. Il ne faut pas se mentir, les acteurs ont effectivement des comportements différents. C'est vrai pour les dirigeants d'entreprise. Chez BPI France, on aime les dirigeants optimistes qui veulent accélérer, mais tout le monde n'a pas envie d'accélérer et tout le monde n'est pas optimiste. Forcément, les réponses apportées à la crise vont être différentes aussi, et c'est vrai aussi entre les acteurs économiques. Je peux vous raconter une anecdote. Nous étions déjà au mois de mai et nous pensions à comment serait le monde de demain, et nous avons organisé des ateliers avec des PME d'une part et des grands groupes d'autre part. Les grands groupes avaient un discours très positif vis-à-vis des PME en disant qu'ils faisaient justement pleinement jouer la solidarité, en faisant part aussi de leur politique RSE. Et les PME qui travaillaient avec ces grands groupes faisaient un constat fondamentalement différent. Je ne juge pas mais j'observe il y a quand même des discours et certainement des pratiques différentes. Je pense que des acteurs comme nous, BPI France, devons aussi porter un discours sur la solidarité économique. La résilience d'un pays se joue aussi sur la résilience des acteurs de ce pays, et je pense que nous avons un rôle à jouer, tous autour de la table.

Troisième élément sur lequel je voulais réagir, c'est le collectif. Ce que nous avons observé au niveau des PME pour le coup, c'est que certains dirigeants qui aiment diriger, avec cette espèce de statut du héros, ont aussi compris pendant la crise qu'ils pouvaient aussi compter sur leurs équipes. Il y a une vraie prise de conscience très positive du collectif dans l'entreprise. Mais nous avons aussi entendu des dirigeants qui nous rapportaient parfois des difficultés entre cols-bleus et cols blancs, où les cols-bleus étaient à fond pour leur entreprise là où les cols blancs (pour certains encore une fois, je ne cherche pas à faire des généralités) avaient des postures pas aussi engagées dans l'entreprise. On a aussi observé des équipes de direction qui jouaient beaucoup plus leur rôle, parce que le dirigeant devait tout faire à la fois et il ne pouvait pas tout faire à la fois. Ceux qui ont accepté de se reposer

un peu plus, en tout cas de déléguer un peu plus auprès de leurs équipes, ont eu de très bonnes surprises. Et j'ai le sentiment que des choses ont aussi changé pendant cette période absolument exceptionnelle, pour laquelle personne n'avait de référentiel sur ce qui avait pu être connu par le passé.

Françoise PRINTEMS

Marc, tu as montré la réactivité d'APESA en créant ce numéro vert, mais as-tu tiré des leçons ou est-ce que les choses se sont **priorisées pour APESA ou pas ?**

Marc BINNIÉ

Je commence à avancer un peu en âge et je crois que je vais finir par parler comme mon grand-père, c'est-à-dire que la crise nous a tellement appris qu'on se demande si ce n'est pas finalement salutaire qu'il y ait des crises de temps en temps pour nous rappeler qu'on oublie au quotidien des choses simples et évidentes comme la solidarité. On a appris et redécouvert tellement de choses pendant cette crise. Cela a permis de nouer des accords entre des structures et des services ayant des statuts et des missions différents. Cela a permis de recréer du lien, et c'est très important. C'est ce que j'en déduis aussi, cette crise a l'avantage d'être majeure et globale, et donc tout le monde se sent concerné, mais au sein d'APESA, on se préoccupe des crises individuelles et personnelles mais qui sont tout aussi intenses. Finalement, les deux choses finissent par se rejoindre, ce qui prouve que ce n'est pas contradictoire, qu'on a aussi tout intérêt à se préoccuper de petits phénomènes locaux parfois, et que cela peut servir l'intérêt général, surtout en période de crise majeure.

On peut aussi le faire en tant qu'officier ministériel parce que l'on dispose d'une certaine latitude et d'une certaine liberté, de moyens que l'on met au service du collectif et de l'intérêt général. Et je dirais pour conclure, ce qui s'est aussi diffusé dans cette période, c'est l'esprit de justice. Monsieur PELOUZET disait qu'apprendre à des grands groupes que l'on doit, pour des raisons

d'équilibre économique, respecter ses sous-traitants, cela contribue et cela participe à l'esprit de justice. D'ailleurs, je n'ai jamais cru que cet esprit de justice était uniquement animé par les juridictions et ses acteurs et que c'était insuffisant. C'est aussi aux acteurs du monde de la justice, de faire comprendre que le symbole de la justice est l'équilibre et que cet équilibre peut être un combat dans certains cas qui peut servir dans l'intérêt général.

Victor GENESTE

Je rebondis sur ce que tu viens de dire, Marc. Cette crise nous a aussi rappelé l'importance d'avoir des outils pour travailler à distance (un numéro de téléphone, un portail internet fiable), mais nous sommes tous également attachés à l'humain et à la proximité dans notre travail au quotidien. **Pourquoi le couple service numérique et maillage territorial est fondamental dans votre action ?**

Dieudonné MPOUKI

Dans nos missions d'accompagnement, nous recevons effectivement les chefs d'entreprise au quotidien. A Paris, on reçoit 300-400 personnes par jour, mais on a aussi connu des pics à 500-800 personnes par jour, ce qui veut dire que malgré les outils numériques, la fracture numérique existe aussi et il faut le rappeler, même au greffe de Paris. Pendant le confinement, je me suis retrouvé au greffe ou chez Infogreffe à Vincennes, et j'ai vu les chefs d'entreprise se déplacer alors que nous n'avions pas cessé d'informer et de dire que tous les bâtiments publics étaient fermés à l'accueil du public. Nous avons aussi reçu des dossiers papier malgré le fait que les pouvoirs publics avaient pris des dispositions réglementaires pour inciter à passer par le numérique. Donc, le tout numérique ne suffit pas, parce que la fracture numérique est toujours là. Ce n'est pas parce qu'on a des outils numériques que l'on sait s'en servir en toutes circonstances. Inversement, ce n'est pas parce qu'on sait s'en servir qu'on a forcément des outils

numériques à disposition à l'instant T. Il y a cette réalité qui est là.

Et puis, on ne peut pas accompagner le chef d'entreprise d'une TPE de la même façon qu'un chef d'entreprise d'une PME ou d'un grand groupe. Il faut donc aussi adapter notre accompagnement par rapport au type de structure et au profil du chef d'entreprise. C'est important. Dans notre vision des choses, le numérique est une alternative et pas une fin en soi. Il faut donc accompagner, même celui qui n'a pas la possibilité d'utiliser le numérique, car cela existe... L'année dernière, je me suis retrouvé à expliquer les services de Infogreffe dans un beau coin de France à 30 minutes de Lyon et je peux vous assurer que je n'avais pas la connexion Internet, et donc c'était impensable. Doit-on priver un chef d'entreprise de la possibilité de créer ? Il faut être conscient que cette situation existe. Le maillage territorial est important et donner la possibilité aux chefs d'entreprise qui ne peuvent pas utiliser le numérique, parce que le discours est aujourd'hui au tout-numérique, mais cela ne suffit pas, cela ne règle pas toutes les problématiques. L'accompagnement doit être multiforme et multi-canal pour satisfaire cette diversité de chefs d'entreprise que nous côtoyons au quotidien.

Victor GENESTE

Monsieur PELOUZET, **ce couple service numérique et maillage territorial ?**

Pierre PELOUZET

Nous aussi, on a beaucoup appris pendant cette crise. Notre approche de base est quand même le présentiel. Au départ, recréer un lien de confiance entre deux personnes, c'est quand même mieux si les personnes sont dans la salle, si elles peuvent se sentir, se toucher, échanger, regarder les mouvements, tout ce corporel qui accompagne le langage. On essaie donc de privilégier le présentiel. Évidemment, avec le confinement, on a dû apprendre en accéléré qu'il n'y avait pas que le présentiel

dans la vie et qu'on devait utiliser toutes les applications que nous avons tous sur nos téléphones depuis quelques mois, plus l'audioconférence. Et on a appris que c'était possible. Il y a quand même beaucoup de ces médiations qui se sont déroulées et qui ont réussi avec des outils numériques, ou avec des outils téléphoniques (un peu à l'ancienne). Cela veut dire qu'on arrive aussi à faire passer des choses par ces outils si on apprend à les utiliser et à les maîtriser. Maintenant, on s'est quand même rendu compte que pour un certain nombre de médiations, les plus complexes, là où la discorde était la plus envenimée, il valait mieux qu'on patiente un peu et qu'on attende la possibilité de revenir en physique. On a donc fait revenir les protagonistes en physique une fois le confinement fini et là on a pu davantage résoudre les problèmes. Il y a donc une adéquation à chercher, un équilibre à trouver. Face à l'affluence des conflits, on a été obligé de réagir, mais face aux conditions sanitaires aussi. Le numérique peut apporter quelque chose, mais attention. Assurément, le numérique peut nous libérer du temps, mais ce temps doit être investi dans davantage d'humain et non dans davantage de numérique. Si on arrive à faire cela, on va trouver le bon équilibre.

Dieudonné MPOUKI

J'ajouterai que le numérique, c'est formidable quand ça marche. Mais quand la machine se grippe, tout semble s'arrêter et c'est là où il est important d'avoir des alternatives entre la proximité, physique, présentielle, et le numérique qui permet aussi effectivement de dégager le potentiel du chef d'entreprise.

Pierre PELOUZET

Que celui qui, durant cette crise, n'a jamais vécu l'image qui se fige sur son Zoom ou son Teams lève la main ! Je crois qu'on a tous vécu ça et on est très frustré, surtout quand c'est une médiation et qu'on est dans un moment particulièrement tendu, et tout s'arrête d'un coup par manque de réseau...

Françoise PRINTEMS

Madame TISSIER, que pensez-vous de cette problématique ?

Élise TISSIER

J'aurai une réponse rapide car cela fait consensus qu'il faut les deux. Je considère aussi qu'il faut penser, tel un mantra, que le numérique est un outil « au service de », et pas une fin en soi, on l'a oublié parfois. Pour moi, le numérique peut apporter de l'efficacité, peut rendre service comme on a pu le voir pendant le confinement. Il faut dire aussi qu'on est dans un monde numérique, et chez BPI France, on aime parler de transformation des entreprises dans un contexte digital et non de transformation digitale, car cela fait souvent peur aux chefs d'entreprise qui pensent que tout doit passer par les outils numériques, alors que la première question à se poser est qu'est ce que je souhaite faire dans mon entreprise ? l'outil n'est là qu'après pour répondre à différentes problématiques.

Quant à l'humain, on a beaucoup parlé. Si je prends l'exemple de BPI France, on est parti du principe qu'on a pu passer cette phase parce qu'on avait un capital relationnel très fort, qu'on a vécu sur ce capital relationnel et dès fin juin, notre directeur général nous a demandé à tous de revenir au bureau, non parce qu'on ne travaillait pas chez nous, mais parce que ce capital relationnel pouvait commencer à s'effriter un peu, et je pense que, ce qu'on a vécu dans notre organisation peut se vérifier dans toutes les organisations quelle que soit leur taille.

Françoise PRINTEMS

Marc, aurais-tu quelques mots à ajouter ?

Marc BINNIÉ

J'aimerais peut-être citer un poète pour dire que le local, c'est l'universel sans les murs. Je dirai aussi que ce à quoi notre époque nous oblige, et donc notre profession, c'est

de penser la complexité, c'est-à-dire à la fois l'humain et la technique.

Certains problèmes, lorsqu'ils sont traités par des structures privées indépendantes, peuvent être négligés sous certains aspects. Dans le cadre de nos fonctions, nous ne pouvons négliger aucun aspect parce que nous sommes un service public. A titre d'exemple, il nous faut plusieurs entrées, plusieurs accueils : Il faut un accueil dématérialisé, un accueil numérique, mais il faut aussi un accueil humain parce qu'il peut y avoir une dissymétrie entre nous qui sommes en quelque sorte des « sachants », qui maîtrisons la technologie et un certain savoir juridique et nos interlocuteurs. Car nous sommes au quotidien confrontés à des entrepreneurs qui ne connaissent pas par cœur le livre VI du Code de commerce et qui ne sont pas tous ingénieurs en informatique.

Il faut donc réussir à combiner tout cela, et je dois dire que la technologie peut être mise aussi au service de l'humain. Par exemple, nous avons créé ce numéro vert APESA et dans la continuité, dans les prochains jours, nous allons mettre en service une application APESA pour smartphones et tablettes. Ainsi il pourra être possible de déclencher des alertes encore plus facilement. Cela permettra de libérer les sentinelles qui sont sur le territoire national et qui, à l'occasion d'une rencontre avec un entrepreneur, sans avoir besoin d'être rivées derrière leur écran, pourront très facilement déclencher une alerte. Voilà ce que je pouvais dire en quelques mots sur la combinaison de l'humain et de la technologie, et aussi de la nécessité de maintenir un accueil. Là, je pense que l'intelligence artificielle a encore de grands progrès à faire avant de pouvoir proposer une même qualité d'accueil.

Victor GENESTE

Un accueil physique partout dans les territoires effectivement, j'en suis convaincu également. On l'a vu à travers ces numéros de téléphone mis à disposition, avec les différents sites internet, le chef d'entreprise a

parfois du mal à savoir vers qui il doit se tourner. **Quelle est selon vous la complémentarité de votre action et celle des greffiers des tribunaux de commerce ? Comment peut-on travailler encore plus ensemble pour simplifier la vie des entreprises, puisqu'on est tous là pour accompagner les entreprises ?**

Pierre PELOUZET

Je dirais que nous sommes tous dans le même bateau. On a longtemps entendu le grand rêve du guichet unique, ce fameux guichet unique qui revient régulièrement. Je ne sais combien de guichets uniques il existe maintenant, mais par essence, comme il y en a beaucoup, ils ne sont plus uniques... Cela veut dire que le chef d'entreprise qui est en difficulté, appelle quelqu'un qu'il connaît. Cela peut être sa chambre de commerce, sa chambre des métiers ; il va aller sur Infogreffe, il va contacter l'un d'entre vous, il va nous appeler, il va aller à la BPI. Bref, il est un peu désemparé, et encore plus dans la période que l'on vit. Il va chercher sur Internet, sur le site du Gouvernement, et il va appeler quelqu'un. Du coup, ce qui importe, ce n'est pas tant qu'on éduque le chef d'entreprise à appeler le guichet unique, mais c'est que l'on s'éduque, nous, à renvoyer vers la bonne personne. C'est pour cela que, ce que l'on fait aujourd'hui est important.

Tous ceux qui nous écoutent viennent peut-être d'apprendre ou d'entendre parler d'outils qu'ils avaient vaguement en tête mais qu'ils ne connaissaient pas. Et, quand vous allez être contactés par ces chefs d'entreprise, merci de les renvoyer vers l'une de nos institutions, et je peux vous assurer qu'on fait la même chose. Régulièrement, on a des chefs d'entreprise en difficulté, et quand il n'y a pas qu'un problème de médiation, mais que l'on sent une forte dimension psychologique, on les envoie vers APESA et ainsi de suite. C'est là que ça va se jouer. Nous tous, petit à petit, nous devons constituer un réseau (c'est peut-être aussi une leçon à apprendre de cette crise) qui se renvoie les chefs d'entreprise et qui envoie les chefs d'entreprise vers la bonne personne et la bonne institution, et qui les accompagne pour être sûr

qu'ils vont bien jusqu'au bout.

Victor GENESTE

Je crois qu'une convention est en cours d'élaboration entre le Conseil national des Greffiers et les médiateurs des entreprises, mais également un partenariat avec Infogreffe.

Pierre PELOUZET

Tout à fait, de même que l'on travaille avec APESA, mais encore avec le Portail du Rebond, et BPI France bien évidemment. Il faut que l'on recrée ou que l'on renforce ces liens. Peut-être doit-on les institutionnaliser au travers de conventions, car même si on se parle déjà, c'est bien aussi d'aller plus loin, ne serait-ce que pour que les femmes et les hommes qui composent nos institutions passent un peu de temps ensemble, se comprennent et adoptent les bons réflexes. Encore une fois, je pense que c'est notre responsabilité de le faire. On ne peut pas juste dire aux chefs d'entreprise « vous avez plein de choses à votre disposition, débrouillez-vous ». Un chef d'entreprise qui est en difficulté, qui est face à la crise que l'on connaît aujourd'hui, ce n'est pas à lui de faire cela, mais à nous de l'aider à trouver le bon chemin.

Victor GENESTE

Madame TISSIER ?

Élise TISSIER

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Effectivement, il faut développer cette complémentarité encore plus qu'elle ne peut l'être. Une journée comme aujourd'hui est aussi un très bon moyen de faire connaître les dispositifs existant chez chacun de nous. J'ajouterai un élément sur la manière de faire pour l'après. Chacun de nous a un rôle dans la sensibilisation du chef d'entreprise, de l'homme ou de la femme, quand tout va bien ou quand les choses ne vont pas encore trop mal. Pour le Lab de BPI France, l'une de nos études a porté sur la solitude du

dirigeant (nous avons d'ailleurs travaillé avec l'APESA et Olivier TORRES, chercheur spécialisé dans la santé des dirigeants), et l'un des enseignements de cette étude est que l'information ne doit pas arriver trop tard. Dans notre quotidien, c'est donc le rôle de nos organisations et des individus qui les composent de faire connaître, d'être dans une écoute active, dans une intention positive vis-à-vis des personnes en face de nous, pour ne pas hésiter à parler à la fois de ce que l'on fait et de ce que l'écosystème fait. Il suffit de voir aujourd'hui qu'il y a quand même une certaine humilité et une volonté d'apporter des réponses aux chefs d'entreprise, et je crois beaucoup à ces intentions. Il peut y avoir toujours des petits couacs, mais sur le moyen ou le long terme, les choses se font quand même.

Victor GENESTE

Le Conseil national des Greffiers a élaboré un Observatoire statistique qui collecte des données chiffrées sur les entreprises, qui vous intéressent forcément, mais vous avez aussi des données susceptibles de nous intéresser dans nos réflexions. Je pense alors que nous sommes amenés (BPI France et le Conseil national des Greffiers) à travailler ensemble.

Élise TISSIER

Exactement, nous l'avons évoqué lors de la préparation de cette table ronde. Il y a aussi des choses à faire, effectivement.

Marc BINNIÉ

Ce qui me paraît important aussi, c'est la transversalité. Je rejoins Monsieur PELOUZET, il faut sortir de cette période où certaines structures voulaient être hégémoniques, avec cette obsession du « guichet unique » évoqué tout à l'heure. Cette transversalité doit permettre aux chefs d'entreprise qui sont parfois confrontés à des informations et des services en silos, d'avoir accès à l'information grâce à la porosité entre

ces services. En ce qui concerne APESA, nous sommes ravis, lorsque certaines organisations relaient notre action et attirent l'attention du chef d'entreprise sur le fait qu'il doit faire attention à sa santé, qu'il n'est pas un super héros et qu'il a aussi des limites à ne pas dépasser. Une information en ce sens pourrait d'ailleurs être faite sur le site d'Infogreffe...

Ce qui est intéressant par exemple, pour vous livrer un témoignage, c'est lorsque les psychologues d'APESA interrogent les entrepreneurs en souffrance pour savoir de quand datent leurs difficultés. Et comme nous sommes juristes, nous savons bien qu'une ouverture de procédure de redressement judiciaire doit être demandée dans un délai de 45 jours. La réponse de tous les chefs d'entreprise est que leurs difficultés remontent souvent à plus d'un an... Je veux dire par là que plus tôt on donne des outils aux chefs d'entreprise sur la dégradation de la santé financière de son entreprise, mais aussi à la dégradation de sa santé, physique et psychologique, la perte de sommeil, etc. (cela rejoint effectivement les travaux d'Olivier TORRES), plus tôt cela lui permet, simplement et concrètement, de comprendre au quotidien qu'il doit faire appel à un tiers pour régler les difficultés de son entreprise. La capacité à régler des problèmes soi-même, c'est la caractéristique des chefs d'entreprise qui sont indépendants. La difficulté, le problème pour le chef d'entreprise, c'est de prendre conscience qu'à un moment il doit s'en remettre à un tiers et ce n'est pas si simple dans sa psychologie. Encore faut-il également que ce tiers soit neutre, de bonne foi et de bonne volonté, et ne puisse pas devenir un prédateur parce que, quand on a des difficultés en tant que chef d'entreprise, on peut aussi devenir une proie...

Françoise PRINTEMPS

Dieudonné, veux-tu ajouter quelque chose avant que l'on passe aux questions des internautes ?

Dieudonné MPOUKI

Oui, rapidement, je dirai qu'une de nos missions au

quotidien, c'est d'orienter le chef d'entreprise vers le bon interlocuteur. Marc évoquait le livre VI du Code de commerce, deux dispositions encadrent nos missions : je suis greffier mais je ne suis pas expert-comptable, ni notaire, ni agent immobilier, et pourtant au quotidien, nous sommes sollicités parfois pour des questions qui dépassent nos missions, en tout cas le champ des compétences des greffiers des tribunaux de commerce. Il s'agit donc d'orienter le chef d'entreprise vers le bon interlocuteur. C'est ce que nous faisons au quotidien.

Maintenant, mon objectif dans le cadre de ma mission de président d'Infogreffe est de proposer ces mêmes solutions de façon numérique. On l'a dit tout à l'heure, c'est une alternative et non une fin en soi, mais comme nous l'avons expérimenté durant le confinement, on en a constaté l'efficacité. on a mis en place un numéro vert gratuit, on a échangé avec les professionnels du droit et les réseaux qui proposaient aussi des services d'accompagnement des chefs d'entreprise, pour un conseil en quelques minutes. On a aussi proposé ce service sur notre site pour orienter le chef d'entreprise qui a besoin d'un conseil vers le bon conseiller.

Tous les jours, il y a plus de 100 000 visites de notre site (l'équivalent d'un Stade de France chaque jour). C'est aussi un vecteur qui nous permet d'orienter tous ces chefs d'entreprise qui consultent notre site, vers le bon interlocuteur, un jour l'avocat, le lendemain l'expert-comptable ou le notaire ou que sais-je encore. C'est donc dans cet état d'esprit qu'on a organisé aussi l'année dernière des « Law Corners », ces événements d'accompagnement personnalisé et adapté des chefs d'entreprise. Ces « laws Corners » ont été organisés avec autour de nous greffiers et Infogreffe, des avocats, des experts-comptables, il y avait aussi LegalTech pour accompagner de façon personnalisée les chefs d'entreprise. Ces « laws corners » ont été organisés au Havre, à Lille et à Paris pour guider des chefs d'entreprise en phase de création ou des chefs d'entreprise qui s'étaient déjà lancés et leur donner des conseils sur quelques points particuliers. C'est là que nous avons découvert aussi que les chefs d'entreprise

étaient à l'affût de financements publics adaptés à leur structure et leur profil. C'est d'ailleurs le nouveau service que nous venons de lancer il y a quelques jours, et nous allons aussi lancer d'autres services digitaux tels que « Mes obligations légales ».

Victor GENESTE

Il y a justement une question d'un internaute sur le sujet. **Est-ce que les « Law Corners » vont se généraliser ? Est-ce que l'on peut imaginer que ces événements très intéressants sur le plan local pour les chefs d'entreprise puissent se développer sur tout le territoire national ?**

Dieudonné MPOUKI

L'objectif l'année dernière était effectivement de déployer ce dispositif en 2020 sur l'ensemble du territoire. Mais le Covid est passé par là... Mais on espère le faire en tout cas. C'était programmé mais nous n'avons pas pu le déployer, tout simplement parce que ces événements se passent en présentiel. On pourrait aussi imaginer organiser ce type d'événements de façon dématérialisée. D'ailleurs, je pense Monsieur PELOUZET qu'il va falloir que l'on se retrouve dans les prochains jours parce que l'on a plein d'éléments à faire ensemble. En tout cas, je pense que notre site pourra orienter vers le site du médiateur d'entreprise. C'est une des offres à proposer dans les prochaines semaines.

Pierre PELOUZET

Avec grand plaisir.

Dieudonné MPOUKI

Nous avons également un partenariat en cours d'élaboration avec BPI France (j'en profite pour le souligner), mais il n'est pas interdit d'approfondir encore notre relation. Avec Marc et l'APESA, on se voit régulièrement

Françoise PRINTEM

Nous sommes des entremetteurs, c'est magnifique.

Victor GENESTE

J'ai une ultime question d'un internaute : cette crise va se prolonger quelques mois probablement. **Quels sont vos projets par rapport à ce prolongement de crise ? Comment vous anticipez un éventuel reconfinement par exemple ?**

Élise TISSIER

Il y a beaucoup de projets. Pour ce qui est de BPI France, il y a déjà tout le plan de relance à déployer, plus les plans annoncés en fin de confinement ou lors du déconfinement pour les filières les plus touchées, je pense notamment au tourisme mais c'est vrai aussi pour l'automobile et l'aéronautique. Et puis, je reprendrai les propos de Nicolas DUFOURCQ, notre directeur général, pour dire que c'est le moment d'accélérer.

Ce que je peux observer, c'est que nous aurions fait cette table ronde en juillet, il y avait vraiment un sentiment d'après-crise. Nous sommes à la rentrée, et même à la mi-octobre, et il y a un autre sentiment qui prédomine, qui est que la situation difficile va durer. Du coup, l'incertitude et le manque de visibilité s'ancrent dans le temps, ce qui peut complexifier les choses, il faut le dire. On parle aussi des entreprises qui connaissaient des difficultés et qu'on ne voit pas forcément aujourd'hui mais qui se verront certainement début 2021, et donc je pense que BPI France s'adaptera aussi en fonction de ce qui se passera. De toute façon, il faut accepter que le niveau d'incertitude est extrême. Tout ce dont on a fait preuve pendant le confinement, de rapidité dans la décision et de vitesse dans l'exécution, il faudra reproduire la même chose dans les semaines et les mois à venir. Et pour ce qui a déjà été décidé, il faudra le déployer. Comme dans toute entreprise, décider est une chose, exécuter en est une autre, et les effets des différentes annonces ne seront positifs que si l'exécution est parfaite. C'est ce que BPI France va essayer de faire.

Victor GENESTE

Merci beaucoup. Il est l'heure de conclure cette table ronde qui nous a permis de faire la preuve de l'engagement des greffiers des tribunaux de commerce et de leurs partenaires pour faire face aux difficultés et aussi assurer le développement des entreprises. Merci à tous.

QUELLES AMBITIONS ET QUELS MOYENS POUR LES ENTREPRISES DE DEMAIN ?

PAR ROLAND LESCURE



Les Actes
du 132^e
congrès



QUELLES AMBITIONS ET QUELS MOYENS POUR LES ENTREPRISES DE DEMAIN ?

Par Roland LESCURE, député des français à l'étranger, Président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale et rapporteur général du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (Pacte)

INTRODUCTION PAR VICTOR GENESTE

Monsieur Roland LESCURE, bonjour. Vous êtes économiste et homme politique français, Député de la première circonscription des Français établis hors de France. Vous êtes également Président de la commission des affaires économiques et rapporteur

général du projet de loi Pacte.

Pourriez-vous nous dire quelques mots, Monsieur le Président, sur la spécificité de votre circonscription et du regard qu'il vous amène à porter sur notre droit des affaires ?

Le style oral de l'intervention a été conservé pour la publication des actes.

Roland LESCURE

Avec plaisir. Mais d'abord, merci à tous les deux de cette invitation. Bonjour à toutes et à tous. Et puis, bravo d'avoir maintenu ce congrès. Il faut que nous apprenions tous à vivre avec le Covid, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut s'arrêter d'exister. Et donc je pense qu'il est très important que des organisations comme les vôtres maintiennent leurs manifestations, même si elles sont en ligne. La vie continue, le travail continue, et vous faites un métier extrêmement important dans cette période à la fois de crise sanitaire mais aussi de crise économique et sociale. Donc merci et très heureux d'être parmi vous.

Je suis effectivement député des Français d'Amérique du Nord. J'ai vécu dix ans à Montréal, au Canada et je représente les Françaises et les Français qui vivent aux États-Unis et au Canada, avec une particularité assez importante, c'est que ma circonscription est bien plus grande en taille que celle de la plupart de mes collègues, et elle compte plus de 200 000 Français électeurs qui vivent en Amérique du Nord, et donc c'est également la plus grande en nombre d'électeurs des circonscriptions des Français établis hors de France. Et puis, deuxième particularité : les Françaises et les Français qui résident dans chaque ville ressemblent un peu à la ville dans laquelle ils sont. À New York, ce sont avant tout des New-Yorkais. À San Francisco ce sont des Californiens. Et à Montréal, ce sont des Montréalais. Cela donne une perspective un peu différente sur ce qui se passe

en France, et qui me permet d'éclairer les débats en France avec une perspective un peu internationale. Et, pour répondre directement à votre question, Cela me permet d'essayer d'apporter en France des bonnes pratiques qui existent ailleurs, puis parfois aussi dans l'autre sens. J'ai travaillé pour un grand investisseur canadien à Montréal. J'ai suivi de près des entreprises qui allaient bien mais aussi des entreprises qui allaient moins bien. Et je connais aussi bien évidemment le tissu entrepreneurial aux États-Unis. On sait que le droit des faillites en France s'inspire même si c'est de loin, des procédures américaines : le *Chapter 11* notamment, la capacité à restructurer les dettes, l'intervention de tiers de confiance dans les procédures etc.

Mais ce qui m'a frappé le plus pendant les dix ans que j'ai vécu en Amérique du Nord, et ce que nous sommes en train d'essayer de changer en France, c'est que l'échec d'une entreprise est souvent vécu comme une chance et une opportunité pour rebondir et faire mieux la prochaine fois. Je pense que ce sont des choix sur lesquels nous avons tous un rôle important à jouer. Nous avons déjà commencé à le faire dans le cadre de la loi Pacte, pour que le regard collectif de la société sur un entrepreneur qui, certes, a échoué mais n'a pas failli (évidemment, les faillites frauduleuses, c'est autre chose), à partir du moment où un entrepreneur respecte la loi, l'échec est avant tout une expérience qu'il faut pouvoir valoriser comme telle. Et vous jouez un rôle très important dans cet accompagnement des entreprises en difficulté, et une fois que la difficulté est terminée et qu'on peut tous ensemble passer à autre chose, que les créanciers ont été remboursés, il faut pouvoir aussi accompagner les entrepreneurs à l'avenir.

Françoise PRINTEMES

Tout à fait. Justement, vous avez été rapporteur général du projet de loi Pacte. Vous avez réalisé en début d'année avec l'ancien député Daniel FASQUELLE un rapport d'information sur la mise en application de cette loi.

Plus d'un an après sa promulgation, pourriez-vous dresser un premier bilan de sa mise en œuvre ?

Roland LESCURE

Déjà, sur la mise en œuvre de la loi. Ce qui m'a frappé quand je suis arrivé au Parlement, c'est que l'on votait beaucoup de lois, et une fois votée, on ne s'intéressait pas trop à sa mise en œuvre concrète. On a vraiment un sujet en France, on vote plus de lois que partout dans le monde, mais on a parfois du mal à les mettre en œuvre, parce que les décrets d'application mettent du temps à arriver, parce que les acteurs sur le terrain s'en saisissent insuffisamment. Et donc, avec Daniel FASQUELLE, député Republicain de l'époque et désormais maire du Touquet, nous avons mené cette mission d'information très vite pour s'assurer que le Gouvernement avait fait sa part du travail. Et on peut dire franchement chapeau, puisqu'en janvier dernier, 92 % des décrets avaient déjà été publiés, il y en a eu quelques-uns depuis, et je pense qu'il ne manque plus que deux ou trois décrets qui sont essentiellement liés à la mise en œuvre de mesures qui concernent plutôt l'année 2021 et qui sont en consultation. D'un point de vue quantitatif de mise en œuvre de la loi, c'est un beau résultat.

Ce qui m'importait aussi, et c'est tout aussi essentiel parce que c'est une loi qui responsabilise les acteurs, c'était justement que les acteurs s'en saisissent. J'ai entamé dès le vote de la loi, dès le vote de la première lecture, un tour de France de la loi Pacte, pour aller dans les chambres de commerce, à la rencontre des entrepreneurs, en partenariat avec mes collègues sur le terrain généralement pour rencontrer les chefs d'entreprise, et évoquer avec eux toutes les dimensions de cette loi. C'est une loi importante qui vise certes à simplifier la vie des entrepreneurs, notamment la simplification des opérations d'enregistrement, à réduire les coûts, réduire les délais, mettre tout cela en ligne. Elle vise également à rendre le financement des entreprises plus facile, avec le déploiement de nouveaux

produits d'épargne qui vont permettre, je l'espère, de financer davantage le développement des entreprises. Et puis toute une partie de la loi porte aussi sur une responsabilisation plus forte des entreprises sur le partage de la valeur (intéressement, participation) et la gouvernance des entreprises. Je me suis rendu compte sur le terrain que les chefs d'entreprise étaient très intéressés par ces sujets. Comme ils sont sérieux en général et qu'ils savent qu'un député vient le lendemain, ils bossent. Et donc, ils avaient bossé la loi, ils se l'étaient appropriée et ils avaient donc des questions très pertinentes pour sa mise en œuvre concrète. On est encore très tôt après le vote de cette loi qui a été votée il y a un peu plus de dix-huit mois maintenant, et je pense que ça marche pour l'instant. J'en suis très heureux car je pense que c'est une loi qui permet à la fois de simplifier la vie des entreprises, mais aussi d'associer davantage toutes les parties prenantes de l'entreprise, notamment les salariés, à ses succès.

Cette loi est particulièrement importante dans ces temps difficiles. J'en profite d'ailleurs pour vous saluer ainsi que tous vos confrères qui avez dû travailler à distance, repenser la manière d'accompagner les entreprises en cette période de crise sanitaire. Vous allez avoir beaucoup de travail, c'est sûr, parce que malheureusement on va avoir de plus en plus d'entreprises en difficulté dans les semaines et les mois qui viennent. Il va donc falloir que toutes les dimensions de cette loi, notamment la simplification des procédures de défaillance, le droit à l'oubli, soient vite mises en œuvre de manière à ce que l'on puisse à la fois profiter de cette crise pour faire redémarrer la France dans une direction un peu différente, mais aussi avant tout faire redémarrer la France parce que nous en avons tous besoin.

Victor GENESTE

C'est l'objet de ma question. Le confinement a montré toute l'utilité des outils numériques. Notre profession

a élaboré et mis en œuvre une solution, le Tribunal Digital, qui a permis la tenue d'audiences pendant le confinement en visio-conférence. Dans le même temps, **cette crise a montré qu'une inégalité numérique existait au sein de la population, et qu'une part des citoyens était en difficulté face à la technologie, rappelant l'importance de l'accompagnement humain, le maillage territorial. Comment articuler ces deux exigences selon vous ?**



Roland LESCURE

Effectivement, la technologie ou l'homme ou la femme, il faut associer les deux. Les Américains disent qu'avant il y avait le business « brick and mortar », c'est-à-dire de briques et de ciment, et qu'il faut passer au « click and mortar », c'est-à-dire le clic (la souris, même s'il n'y a plus beaucoup de souris aujourd'hui) et le ciment. Il faut donc compléter les deux.

La technologie est un outil d'accélération, de simplification et d'amélioration, notamment des procédures judiciaires. Éric DUPOND-MORETTI a déjà insisté sur le fait que pour les procédures, nous allions essayer d'avoir accès de plus en plus à la télé-justice.

Car paradoxalement, lorsqu'elle est bien faite, la technologie rapproche les gens. On l'a vu pendant le confinement : si nous n'avions pas eu la technologie...

Vous l'avez bien utilisée et bravo ! Tout le monde a dû s'adapter, chacun à sa manière, nous aurions été totalement éloignés les uns des autres sans cela. Donc, la technologie rapproche à condition évidemment qu'elle vienne elle-même à la rencontre des citoyens comme vous l'avez dit. Il faut donc améliorer la couverture numérique, notamment dans les territoires éloignés. C'est une des raisons pour lesquelles il faut développer la 5G, bien qu'il y ait beaucoup de débats. Il faut en débattre, écouter et il faut rassurer. Mais la 5G est un facteur accélérateur, notamment pour les entreprises dans les territoires éloignés. Il faut former, et une énorme part du plan de relance est consacrée à la formation, notamment la formation des françaises et des français aux métiers du 21^{ème} siècle que sont la programmation et l'accompagnement digital.

On avait déjà abordé cette dimension digitale dans le cadre de la loi Pacte quand on a pensé à l'inscription en ligne des entrepreneurs, à la simplification des procédures et à la mise en place du registre unique des entreprises qui est un élément très important pour les entrepreneurs qui débutent et qui se perdent aujourd'hui un peu dans le dédale, entre les chambres de commerce, les chambres de métiers, le registre du commerce, etc.

Mais une fois que vous êtes « dans la machine », il ne faut pas oublier que rien ne remplace une rencontre en vis-à-vis. Rien de tel qu'une rencontre d'homme à homme ou d'homme à femme, pour vous aider à démarrer. De la même façon, il y a un réel besoin de rencontres en tête-à-tête quand un chef d'entreprise doit faire face à des situations difficiles.

Il faut donc faire les deux, le numérique et le physique. Ce n'est pas l'un ou l'autre mais l'un et l'autre. Et je pense que la qualité de la rencontre physique est d'autant meilleure que, tout ce qui pouvait être fait numériquement a été fait en amont. Il ne faut surtout pas s'opposer au numérique et au contraire, imaginer des démarches numériques simplifiées. Et pas seulement pour les tribunaux, car nous avons encore

pas mal de progrès à faire en France dans les relations avec l'administration et les services publics. Ensuite, consacrons les temps humains au temps utile, au temps précieux (d'ailleurs, vous avez un rôle très important à jouer, puisqu'Éric DUPOND-MORETTI souhaite aussi travailler là-dessus) pour que ce temps utile le soit vraiment au conseil de l'entrepreneur qui fait face à une situation difficile.

Françoise PRINTEMES

Dans le contexte difficile que nous traversons, les dispositifs de traitement des difficultés des entreprises doivent favoriser, comme vous le disiez très justement, un rebond plus rapide des sociétés concernées. **Quel jugement portez-vous sur notre arsenal juridique à cet égard ? Quelles seraient selon vous les évolutions législatives et réglementaires à prioriser ?**

Roland LESCURE

Je ne vais pas vous répondre tout de suite puisqu'Éric DUPOND-MORETTI l'a annoncé - j'étais tout à l'heure à l'Assemblée Nationale - lors d'une séance de questions au Gouvernement, et le garde des Sceaux a justement officialisé le lancement d'une mission sur le sujet. C'est une mission assez courte mais qui va passer en revue à la fois la théorie et la pratique, et donc l'arsenal juridique et les procédures qui en découlent, notamment l'arsenal réglementaire pour voir si on ne peut pas simplifier tout cela. Je le disais tout à l'heure, nous avons fait quelque chose dans le cadre de la loi Pacte pour raccourcir les délais et accélérer ce qu'on appelle le droit à l'oubli ; le fait de ne pas être inscrit *ad vitam aeternam* comme une entreprise ayant failli, à condition évidemment que votre faillite n'ait pas été frauduleuse. Il y a sans doute un certain nombre de choses que l'on peut faire et que l'on va étudier dans le cadre de cette mission sur les entreprises en difficulté du fait de la crise sanitaire.

Victor GENESTE

« Repenser la place des entreprises dans la société », c'est le titre de l'une des sections de la loi Pacte.

Celle-ci entend réaffirmer le rôle central de l'entreprise en modifiant le Code civil et le Code de commerce, pour engager les sociétés à prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux dans leur activité. Cette ambition s'illustre particulièrement dans le dispositif des sociétés à mission, qui précise notamment les modalités de déclaration au RCS. **Ce dispositif nouveau peut-il être une des réponses aux défis engendrés par la crise ?**

Roland LESCURE

Oui. Nous étions convaincus avant la crise que les entreprises devaient de plus en plus intégrer leur environnement, et pas seulement leurs actionnaires et leurs salariés, notamment l'impact que leur activité avait sur la société autour d'eux (la responsabilité sociale) et sur la planète autour d'eux (la responsabilité environnementale). Nous en étions convaincus avant, et nous le sommes encore plus après.

Avec la loi Pacte, c'est un peu une fusée à trois étages que nous avons élaborée : Il y a des entrepreneurs qui sont d'ores et déjà convaincus et qui nous disent qu'ils ont besoin d'aller plus loin, c'est le troisième étage de la fusée, avec le statut des sociétés à missions.

Mais avant, on souhaitait aussi que toutes les entreprises à *minima* se posent la question de leur impact sur l'environnement et sur la société. C'est premier étage de la fusée, c'est le changement que nous avons opéré dans le Code civil. Vous savez, le Code civil, c'est comme la Constitution, on n'y touche qu'avec une main tremblante. Mais nous étions convaincus qu'un changement était nécessaire, et nous nous sommes appuyés sur un rapport de Jean-Dominique SENARD, patron de Michelin à l'époque, et de Nicole NOTAT, ancienne syndicaliste, pour modifier le Code civil. Nous y avons ajouté un codicille disant que les

entreprises sont là pour servir le bien, si je puis dire, de leurs actionnaires (on appelle ça des partenaires dans le Code civil), mais aussi s'interroger sur l'impact qu'elles ont sur la société et l'environnement. C'est donc le premier étage de la fusée : vous devez vous poser la question de enjeux sociaux et environnementaux.

Le deuxième étage de la fusée, c'est ce qu'on appelle « la raison d'être ». Une entreprise qui souhaite inscrire dans ses statuts adoptés en Assemblée générale, une « raison d'être » qui constitue un peu sa carte d'identité sur les enjeux de responsabilité sociale et environnementale, peut désormais le faire. C'est optionnel, mais c'est important et il y a déjà beaucoup de sociétés qui ont décidé d'adopter cette « raison d'être ». Cela permet peut-être de mieux exprimer la manière dont l'entreprise se voit dans la société. Par ailleurs l'élaboration d'une raison d'être est aussi un parcours très intéressant au sein de la société car, en général, vous associez vos salariés, vos clients, vos fournisseurs et vos actionnaires à la définition de cette « raison d'être ». Veolia l'a fait, Danone l'avait déjà fait, et d'autres entreprises, grandes ou petites, le font également.

Le troisième étage, c'est donc l'entreprise à mission, j'y reviens. Cette disposition concerne les « wagons de têtes », ceux qui sont déjà en avant. Il y a des entreprises qui avaient besoin d'un statut protecteur pour concilier le fait, bien sûr, de faire du chiffre d'affaires, gagner de l'argent, rémunérer leurs actionnaires, mais aussi peut-être libérer une partie de ce capital (ce qui va en général à l'actionnaire) pour financer un engagement sociétal, un engagement environnemental particulier. Ces entreprises devaient pouvoir être protégées, y compris d'un point de vue de la responsabilité fiduciaire éventuellement, pour qu'une partie de leurs revenus, en tout cas à court terme, puisse être consacrée à un engagement social où environnemental. Cela peut être par exemple un engagement concret pour aller au-delà sur l'inclusion des travailleurs en situation de handicap ; cela peut être un engagement concret sur l'égalité femmes/hommes ; cela peut être un bilan

carbone qui peut conduire à replanter des arbres ou à racheter ses émissions, mais aussi peut être à changer les comportements au sein de l'entreprise. Bref, cela peut être toutes sortes de choses. D'ailleurs, en France en général quand on fait une loi, on aime faire des carcans, dans le cadre de la société à mission, on ne souhaitait surtout pas organiser une contrainte. On souhaitait que ce statut donne aux entreprises en question avant tout une obligation de moyens. Vous êtes une petite entreprise, un boulanger à Vénissieux qui souhaite acheter de la farine bio en circuit court, cela va coûter un peu plus cher que le reste, et si vous voulez que ce soit votre mission, faites-le. Si vous êtes Danone, société du CAC 40, qui a annoncé qu'elle allait devenir une entreprise à mission (et donc adopter ce statut) vous pouvez aussi convaincre vos actionnaires que vous serez prêts à court terme à laisser un peu d'argent sur la table pour investir dans le long terme de l'entreprise.

On ne souhaitait donc pas imposer un carcan, on a mis en place un processus important. Si vous souhaitez être une entreprise à mission, il faut installer un comité de parties prenantes indépendant du conseil d'administration, avec des représentants des parties prenantes (ONG, clients, fournisseurs etc.) qui vous aident à élaborer la « raison d'être » de l'entreprise. Et puis vous avez ensuite besoin d'un tiers indépendant qui valide le fait que vous ne faites pas ce qu'on appelle du *greenwashing*, c'est-à-dire que vous racontez des choses et que vous faites exactement l'inverse. Tout cela était donc très important et cela rencontre énormément de succès. Beaucoup d'entreprises souhaitent adopter ce statut. Et pour répondre finalement à votre question, je suis convaincu qu'à la sortie de la crise, cela va être encore plus important. Cette crise conduit les entreprises à se réinterroger sur leur fonctionnement même, à se réinterroger sur la manière dont elles traitent leurs salariés, dont elles partagent éventuellement les fruits de la croissance avec eux. Aujourd'hui, ça va mal, et il est très probable qu'un certain nombre de salariés en paient un peu les pots cassés. Notre objectif

doit être - quand nous seront sortis de cette crise dans trois, cinq ou sept ans - de remobiliser les troupes, d'aligner les intérêts de tous les acteurs de l'entreprise. Cela se fera par des accords d'intéressement ambitieux, par de l'actionnariat salarié, par une vision sur ce que sera l'entreprise. Nous devons essayer de faire en sorte que cette période difficile soit aussi une occasion pour se réinventer.

Victor GENESTE

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Roland LESCURE

Merci à tous les deux et bonne fin de congrès.

DISCOURS

DE SOPHIE JONVAL



Les Actes
du 132^e
congrès



DISCOURS DE SOPHIE JONVAL

Présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Directeur des Affaires civiles et du Sceau,

Mesdames, Messieurs les Hauts Magistrats,

Mesdames, Messieurs les Hautes Personnalités,

Mesdames, Messieurs,

Chères Consœurs, Chers Confrères.

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir suivi ce 132^{ème} congrès annuel des greffiers des tribunaux de commerce si particulier, puisqu'entièrement dématérialisé. Cet événement constitue une première pour notre profession, et sa réussite renforce encore un peu plus notre conviction : s'il est concilié avec un service de proximité, le numérique jouera un rôle immense dans l'accessibilité de la justice commerciale de demain.

Permettez-moi également de remercier les intervenants de grande qualité qui se sont aujourd'hui succédés tout au long de la journée à cette tribune numérique et qui ont contribué au succès de cette journée.

Grâce à eux, nous avons pu établir ensemble la manière dont l'entreprise de 2020 peut être définie, en faisant la lumière sur ce qui constitue aujourd'hui ses caractéristiques essentielles. Nous nous sommes également interrogés sur les défis auxquels l'écosystème entrepreneurial est et sera encore confronté dans les mois à venir. Nous y reviendrons.

Comme nous avons pu le constater durant toute cette journée, les greffiers jouent un rôle primordial à la croisée des mondes économique et juridique. D'une part dans leurs fonctions de teneurs de registres et d'autre part en tant que membre de la juridiction commerciale. Ils assurent ainsi une connexion durable entre les entreprises et la justice commerciale et sont un maillon essentiel au bon fonctionnement du tissu entrepreneurial français.

Il y a un an, nous célébrions à Lyon le centenaire du Registre du commerce et des sociétés. Nous étions alors loin d'imaginer la crise que nous nous apprêtions à traverser.

2020 a été une année sans précédent à plus d'un titre. La pandémie causée par le coronavirus a bouleversé notre quotidien, jusqu'à transformer le cours de nos existences en nous imposant un confinement généralisé.

Bien que salutaire sur le plan épidémiologique, la

période de confinement a eu une véritable incidence sur le fonctionnement de l'ensemble des acteurs économiques.

Au-delà de l'impact qu'elle a eu sur les individus et sur les entreprises, cette crise sanitaire nous a amenés, nous greffiers, à repenser en profondeur notre manière de fonctionner. Comment faire pour maintenir un service public tandis que chacun se voit imposer de rester chez soi ? Comment rendre la justice de façon sécurisée et fiable sans audience physique au tribunal ? Comment assurer à distance la continuité de l'activité économique et la bonne exécution des formalités de la vie de l'entreprise ?

Ces questions - ou plutôt ces défis à relever - ont été au cœur de nos préoccupations de délégataires du service public de la justice. Aussi, nous avons, je le crois, su répondre présents.

Le contexte inédit dans lequel nous avons été plongés a conforté la pertinence de notre engagement de ces trois dernières décennies : puiser dans le meilleur du numérique pour moderniser la justice commerciale, afin de la rendre plus accessible et plus transparente.

La crise du coronavirus a conféré une importance cruciale aux outils numériques, qui ont constitué pendant un temps notre seul moyen de communiquer avec nos pairs, nos interlocuteurs, et les usagers du service public de la justice. Aussi, les portails en ligne développés par les greffiers, que sont Infogreffe, le Tribunal Digital et Monidenum, ont permis d'assurer la continuité de la justice commerciale et, à la vie économique, de se poursuivre malgré le confinement.

Grâce à notre investissement, les Français ont pu continuer de créer des entreprises, car il y en a eu, les entrepreneurs ont pu obtenir leurs Kbis pour initier des démarches parfois salvatrices, chacun a pu continuer de s'informer sur ses partenaires commerciaux ou ses prestataires en consultant les informations contenues

au sein du registre du commerce et des sociétés... tout cela en ligne, à tout moment, et quel que soit le lieu où l'on se trouvait.

Les entreprises ont pu se rendre sur le Tribunal Digital et saisir leur juridiction commerciale directement en ligne, demander l'ouverture d'une procédure préventive, ou collective.

Poursuivant son engagement en faveur de l'accessibilité de la justice, la profession a travaillé main dans la main avec l'ensemble des acteurs de la justice consulaire, et échangé en étroite proximité avec ses interlocuteurs ministériels afin de parer à l'impossibilité de tenir des audiences au tribunal de commerce.

Agiles, créatifs et déterminés, nous avons ainsi mis sur pied, en un temps record, un système de visioconférence via un outil numérique nous permettant de conjuguer la tenue d'audience à distance avec les impératifs de sécurité et de confidentialité propres à notre juridiction. Une solution très largement utilisée et plébiscitée qui a permis aux juges consulaires très mobilisés de tenir des audiences à distance dès le 1^{er} avril.

Cependant, plus encore que nos outils numériques, je tiens à saluer ici l'exceptionnelle capacité d'adaptation, la mobilisation et l'engagement sans faille dont ont su faire preuve l'ensemble de mes confrères et consœurs et leurs 1800 collaborateurs.

Vous avez toutes et tous répondu présents et je voulais, au nom de toute la profession, vous remercier.

Vous remercier, car vous avez su être à la hauteur des enjeux auxquels nous avons été collectivement confrontés en cette période de crise nationale.

Vous remercier, pour votre dévouement pour des chefs d'entreprise souvent démunis et votre collaboration avec les professionnels du chiffre et du droit également en première ligne, dans une période si troublante, et si incertaine.

Vous remercier, pour votre engagement sans faille à œuvrer, chaque jour, à la délivrance d'un service public de justice de qualité, fiable et réactif.

Vous remercier, chères consœurs, chers confrères pour votre agilité qui a permis à la justice commerciale de fonctionner sans discontinuer. A ce titre, nous faisons figure de singularité dans le paysage judiciaire. Une preuve de plus que notre profession, par sa capacité d'innovation et sa remise en cause permanente, est - et sera toujours - mobilisée au service de l'intérêt général.

Dès lors que nous avons su surmonter ensemble cette période de confinement, il nous appartient désormais de rester mobilisés, afin de mettre toutes nos énergies au service de la sauvegarde de nos entreprises frappées par la crise, afin de les aider à traverser une période qui s'annonce particulièrement difficile.

Si le plan d'urgence du gouvernement a indéniablement porté ses fruits, en permettant aux entreprises de traverser le cœur de la crise, le plus difficile reste sans doute encore devant nous.

Toujours est-il qu'à ce jour, le raz de marée des défaillances, annoncé par certains, n'a pas encore eu lieu. L'heure n'est toutefois pas encore au soulagement : les indicateurs macroéconomiques dont nous disposons, via la tenue des différents registres légaux dont nous avons la charge, et nos échanges réguliers avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, nous laissent malheureusement craindre des temps difficiles à venir pour nos TPE et PME.

Nous ne le répéterons jamais assez. Nous sommes les tiers de confiance des entreprises françaises. Il nous appartient de maintenir notre vigilance et surtout, d'informer, de sensibiliser, de prévenir autant que faire se peut les dirigeants d'entreprises sur les moyens à leur disposition pour anticiper, prévenir et traiter leurs difficultés.

Vous l'aurez compris, la prévention sera le maître mot

de notre action des six prochains mois.

Le lancement d'une mission flash visant à accélérer et rendre plus efficace la détection des entreprises en difficulté, par notre garde des Sceaux et ministre de la Justice, Monsieur Eric DUPOND-MORETTI, nous conforte dans cette voie, engagée par les acteurs de la justice consulaire depuis plusieurs années.

Il revient donc à notre profession qui est membre de cette mission de faire des recommandations de nature à renforcer l'information des chefs d'entreprises sur les mesures de prévention existantes, car nous le savons tous en la matière le maître mot doit rester l'anticipation, pour éviter au maximum les processus liquidatifs qui entraînent la disparition de l'entreprise et des emplois qui y sont attachés.

Je remercie Monsieur le garde des Sceaux d'avoir sollicité notre profession pour participer à cette mission et lui réaffirme notre volonté et notre détermination pour formuler des propositions qui vont dans le sens d'une meilleure information du chef d'entreprise pour l'aider à anticiper les difficultés afin de mieux les traiter.

Aussi, chères consœurs, chers confrères, restons mobilisés au service des entreprises.

Nous agirons sur tout le territoire afin de diffuser en tous murs, en tous lieux, ce discours de pédagogie centré sur l'arsenal juridique à disposition du chef d'entreprise pour le protéger des difficultés.

A ce sujet, notre vision se résume en deux phrases. Prévenir, c'est guérir. Anticiper, c'est sauver.

(1)

Après ce rappel important du contexte et des dispositifs mis en place pour, d'une part assurer la continuité de la justice commerciale, et d'autre part, œuvrer en faveur de la pérennité des acteurs économiques de notre pays, j'aimerais revenir plus en détail sur les actualités qui

ont animé notre profession ces derniers mois.

Comme je le disais il y a un instant, nous fêtons l'an passé le centenaire de la création du RCS.

Au fil du temps, ce registre, dont nous assurons la tenue quotidienne, s'est imposé comme un outil à la fois fiable et indispensable à la sécurité des affaires. Plus qu'un simple outil, le RCS est un véritable registre d'état-civil des entreprises françaises, actualisé chaque jour par les greffiers des tribunaux de commerce. Le travail de contrôle et de diffusion des données inscrites au sein de ce registre nous permet d'assurer la transparence de notre vie économique.

La Loi PACTE, née de la volonté du pouvoir exécutif de simplifier le processus de création d'entreprise, a consacré la création d'un organisme unique numérique et d'un registre général des entreprises, questionnant ainsi de facto l'avenir du RCS.

Attachée à une dynamique de coopération, et investie dans une recherche constante de facilitation des parcours entrepreneuriaux, notre profession a mobilisé son savoir-faire et son expérience afin de proposer des solutions concrètes pour mettre en œuvre cette réforme.

Lorsque les discussions législatives autour de la loi se sont clôturées, un arbitrage a été rendu par les pouvoirs publics. Nous en prenons acte.

Géré en autonomie par les greffiers, le RCS contient l'essentiel des informations juridiques, économiques et financières de 80 % des acteurs économiques de notre pays, et ce sans aucun coût pour le contribuable. Aucun.

Aujourd'hui, la loi PACTE prévoit la construction d'un nouveau registre dont l'objectif est de centraliser toute l'information économique du paysage entrepreneurial français, alors même que le RCS remplit actuellement l'essentiel de ces fonctions. Aussi, fallait-il reconstruire

un outil neuf en y consacrant des fonds publics qui pourraient aujourd'hui être utilisés à meilleur escient ?

La profession sera particulièrement attentive aux travaux encadrant la construction de ces deux dispositifs. Comme nous l'avons toujours fait, nous nous tiendrons à la disposition des pouvoirs publics, et œuvrerons afin que le RCS, outil qui a fait ses preuves et qui garantit, depuis plus d'un siècle la sécurité juridique, la fiabilité, la stabilité de nos entreprises, y trouve la place qui lui revient, sans délaisser notre cœur de mission : contrôler scrupuleusement l'ensemble des déclarations appelées à être enregistrées au sein du RCS. Notre intransigeance, sur ce point, est - et restera - intacte.

(2)

Par ailleurs, vous le savez, notre exigence ainsi que notre régularité en matière de contrôle juridique s'est vue distinguée et les pouvoirs publics nous ont encouragés à diversifier nos missions. Une démarche volontariste qui a conféré aux greffiers des tribunaux de commerce une responsabilité nouvelle en matière de lutte contre la fraude.

Depuis plusieurs années maintenant, la profession n'a eu de cesse d'interagir avec les autorités chargées de cette lutte. Le Conseil national s'est engagé dans le cadre de conventions de partenariat avec la cellule de renseignement financier Tracfin, l'agence française anticorruption et le parquet national financier dont je salue ici les représentants. Au fil du temps, la profession est devenue, de façon encore plus marquée, un pont entre les mondes judiciaire et économique.

Le rôle actif de la profession en la matière a été consacré dans le cadre de la transposition de la 5^{ème} directive anti-blanchiment, et les greffiers sont désormais assujettis à l'obligation de déclaration de soupçons, ce texte que nous appelions de nos vœux est donc venu consacrer plusieurs années d'actions volontaires

au service de la LAB-FT (Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme) et nous nous en félicitons.

Aujourd'hui, dans le cadre de ses nouvelles missions, la profession participe à la détection, en collaboration avec les acteurs que j'ai nommés précédemment, des cas pouvant justifier l'ouverture d'une déclaration de soupçon.

Les contrôles juridiques et de police économique que nous opérons sur les demandes d'inscription au RCS, permettent ainsi de détecter les cas de fraude en amont de l'entrée dans le monde économique.

Depuis que la profession est assujettie elle siège désormais au COLB, comité d'orientation dans la lutte contre le blanchiment, et participe depuis plusieurs mois très activement à la préparation de la venue des inspecteurs du GAFI.

Rappelons-le, l'année 2020 est une année cruciale pour notre pays sur ce sujet. Comme vous le savez, le groupe d'action financière international - plus communément appelé GAFI - évalue à la fois l'arsenal normatif de lutte anti-blanchiment mais également son application concrète, à ce titre la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs, dont la tenue nous a été confiée, sera particulièrement examinée.

Nul besoin de vous rappeler que l'inspection de cette haute instance, qui fait autorité en matière d'évaluation des États sur le sujet de la lutte anti-blanchiment, est un événement très attendu par nos institutions. Notre implication dans ces travaux contribuera à renforcer encore nos relations avec les autorités chargées de la police économique de notre pays.

Toutes ces nouvelles missions au service de l'intérêt général ne font que renforcer notre ADN du service public, et témoigne d'une réelle confiance des institutions gouvernementales en notre capacité d'adaptation et de réaction.

(3)

Ces nouvelles occupations ne doivent toutefois pas nous faire oublier ce qui constitue aujourd'hui le cœur de notre mission.

S'il a fait ses preuves jusqu'à ce jour, et nous a permis d'innover sans cesse au service de la modernisation de la justice et de la simplification de la vie administrative de l'entrepreneur, notre modèle économique est à un véritable tournant de son histoire. Il mérite que nous nous y arrêtions un instant.

Véritable creuset de la profession depuis sa création, le contrôle de l'information légale des entreprises et sa fiabilité sont autant un gage de sécurité juridique que de transparence économique. Son authenticité, garantie par le contrôle opéré par les greffiers des tribunaux de commerce, est une condition *sine qua non* à l'effectivité de leur exploitation.

Ce contrôle rigoureux demande, d'une part, une expertise juridique, et d'autre part une durée de traitement qui demeure indispensable pour garantir l'inscription d'une information fiable et authentique.

Dans ce contexte si particulier, pourquoi vouloir remettre en question un modèle dont l'État, les collectivités locales et les entreprises saluent la pertinence et l'efficacité ?

Les greffiers des tribunaux de commerce n'ont eu de cesse d'apporter leur savoir-faire en matière de diffusion de l'information légale. Nous avons innové sans relâche pour renforcer l'accessibilité à des données fiables et authentiques sur notre environnement entrepreneurial, au bénéfice de l'État, des collectivités locales, des entreprises et, plus largement, de tous les observateurs de la vie économique.

C'est dans ce cadre qu'un Observatoire Statistique de l'entreprise a été lancé par la profession en 2019. Sur cette plateforme, mise à jour de façon hebdomadaire,

chacun peut librement consulter les données macroéconomiques enregistrées au sein du registre du commerce et des sociétés, par secteur d'activité et par région, et ainsi détenir un panorama global de l'état économique du paysage entrepreneurial français.

Encore une fois, notre intuition s'est révélée utile au plus grand nombre : il est aujourd'hui plus que jamais important de suivre, comprendre et anticiper les situations diverses du monde de l'entreprise. La presse ne s'y est d'ailleurs pas trompée en reprenant largement les enseignements de la dernière livraison de l'Observatoire statistique. Soyons fiers de donner ici une nouvelle raison de nous faire appeler tiers de confiance.

(4)

J'en viens maintenant à une autre de nos préoccupations majeures : il nous appartient de nous assurer que la justice commerciale se maintienne dans le giron de la "maison justice", et qu'elle demeure sous l'autorité de notre ministère de tutelle historique.

Je m'arrête quelques minutes sur la notion de justice commerciale.

En France, le registre de l'activité économique, le RCS est tenu par le greffier du tribunal de commerce, sous l'autorité du juge en charge de sa surveillance, ce choix est une garantie de fiabilité et de respect des droits fondamentaux des entrepreneurs.

Ce registre cohabite donc avec l'activité juridictionnelle, l'alimente et participe à son efficacité, les informations contenues dans les registres de publicité légale dont nous avons la charge et le maillage territorial des juridictions sont autant d'outils qui permettent au juge de rendre la justice dans des conditions de transparence et de sécurité juridique.

J'attire donc ici l'attention de notre autorité de tutelle sur le risque que représenterait le détachement de notre

registre économique de la juridiction commerciale.

J'en arrive maintenant à la fin de mon propos et souhaite réaffirmer notre attachement au service public de proximité.

En effet, l'évolution progressive de nos missions et la dématérialisation des procédures de justice commerciale via nos outils innovants ne doivent en aucun cas nous faire oublier l'importance de notre maillage territorial, et le rôle prépondérant des greffes locaux dans l'accompagnement des entrepreneurs. Plus que jamais, le tribunal de commerce et son greffe doivent s'inscrire dans un objectif de proximité et ainsi garantir leur accessibilité en offrant un accès "phygital" à l'ensemble de leurs services.

Nos services digitaux ne pourront jamais réellement remplacer la qualité d'échange et la proximité permises par un dialogue entre deux êtres humains. Plus que jamais, le maintien d'un accueil physique dans les 141 tribunaux de commerce du territoire est une nécessité absolue au maintien d'une justice commerciale de qualité.

La simplification d'accès à la justice commerciale ne doit en aucun cas se réaliser au détriment de la sécurité de l'acte d'entreprendre.

Je souhaite maintenant pour terminer vous faire part de deux propositions :

La première, nous souhaitons nous impliquer encore davantage dans le combat mené dans la lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux. Nous proposons de mettre à disposition de l'État notre expertise pour immatriculer les associations dans un registre de publicité légale et leur conférer ainsi la transparence, pour renforcer les contrôles juridiques de leurs financements, afin d'en combattre l'opacité qui profite parfois à des transactions illégales contraires à l'intérêt national.

Ensuite, nous désirons œuvrer, plus encore que par le passé, à la construction de projets européens, et à la coopération de l'ensemble de l'écosystème de l'information légale et de la lutte contre la fraude à l'échelle supranationale. Architecte de nombreux projets européens comme BRIS ou encore le registre des insolvabilités, la profession a pris part avec ses homologues européens à la création de l'association EBRA et a ainsi assuré la coordination des actions menées à l'échelle européenne dans les registres légaux afin de se prémunir autant que possible contre les risques de fraude.

Pour résumer, nous sommes plus que jamais prêts et déterminés à aborder l'année 2021.

A un tournant historique de son existence, notre profession a démontré sa capacité à s'adapter et à exercer une multitude de missions au bénéfice de l'intérêt général.

Nous avons maintenant le regard tourné vers l'avenir.

Nous serons les acteurs du monde d'après et nous mettrons notre capacité d'innovation et notre savoir-faire au bénéfice de l'intérêt général.

Avant de céder la parole à Monsieur le garde des Sceaux, je vous remercie chaleureusement d'avoir suivi notre 132^{ème} congrès et vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente fin de journée.

10
ALLOCATION D'ÉRIC
DUPOND-MORETTI



Les Actes
du 132^e
congrès



ALLOCUTION D'ÉRIC DUPOND-MORETTI

Garde des Sceaux, ministre de la Justice

Madame la Présidente, Chère Sophie JONVAL,
Mesdames et Messieurs, les Greffiers des tribunaux de commerce,

Chaque année, il est d'usage que le garde des Sceaux salue la qualité des relations entre le Conseil national et la Chancellerie. Je me plie bien volontiers à cette tradition pour souligner les échanges particulièrement constructifs et riches de l'année écoulée.

Vous avez choisi d'inscrire votre 132^{ème} congrès dans deux thématiques : celle des entreprises et celle de la crise sanitaire. S'agissant de la crise sanitaire, cela me donne l'occasion de souligner la mobilisation exceptionnelle de votre profession qui a permis aux tribunaux de commerce de fonctionner correctement.

Dès le début du confinement en mars, vous avez recherché des solutions pratiques pour faire face à la situation. Vous avez travaillé avec les services du Ministère sur les textes à adapter. Vous avez su guider votre profession pendant cette période si particulière. Je pense notamment au déploiement début avril dans les 141 greffes du territoire national, d'un système de visio-conférence. Ce système, sécurisé et crypté, a permis que se tiennent des centaines d'audiences et que le service public de la justice ne soit pas interrompu. Je vous en remercie chaleureusement. J'ai

d'ailleurs pu constater personnellement, à l'occasion d'un déplacement au tribunal de commerce d'Orléans début septembre, combien les greffiers des tribunaux de commerce sont mobilisés. J'ai pu voir combien les personnels du greffe sont à l'écoute des difficultés des entrepreneurs, combien ils sont soucieux de les aider, de les orienter dans les différentes procédures possibles.

Les greffiers des tribunaux de commerce ont mis en place, depuis de nombreuses années, des dispositifs innovants de détection des difficultés des entreprises et d'accompagnement des entrepreneurs en souffrance. Je pense notamment au dispositif APESA, qui est formidable, et dont je voudrais m'inspirer pour que le même soutien psychologique puisse être apporté aux agriculteurs ou aux professions libérales qui relèvent du tribunal judiciaire. Comme vous le savez, j'ai lancé le 5 octobre dernier une mission flash, confiée au Président RICHELME, qui vise à proposer des solutions rapides et concrètes pour orienter les entrepreneurs vers les dispositifs de prévention. Ces dispositifs sont efficaces, mais malheureusement trop peu utilisés. La mission proposera également des pistes pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des entrepreneurs pendant les procédures, que celles-ci relèvent du tribunal de commerce ou du tribunal judiciaire. Le CNGTC sera représenté dans la mission par Maître OUDENOT,

greffier du tribunal de commerce de Marseille. Je sais pouvoir compter sur votre profession qui a beaucoup d'idées et de ressources.

Je tiens également à saluer votre engagement pour la mise en œuvre des outils de lutte contre le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme. La tenue du registre du commerce et des sociétés et du registre des bénéficiaires effectifs vous place aux avant-postes pour détecter les fraudes et lutter contre la circulation d'argent sale. Depuis la transposition de la 5^{ème} directive anti-blanchiment, les greffiers des tribunaux de commerce sont tenus à une obligation de vigilance et ils doivent faire les déclarations de soupçons. Votre rôle est ainsi reconnu et votre responsabilité renforcée, conformément à vos souhaits. La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est une priorité du Gouvernement et je sais pouvoir compter sur votre mobilisation dans ce domaine. J'insiste sur la nécessité que chaque acteur de la chaîne soit, dans cette lutte, totalement efficace. Je pense plus précisément aux données issues du registre des bénéficiaires effectifs pour lesquelles un effort particulier vous est demandé dans des délais exigeants. Je ne suis pas inquiet, je sais que vous pouvez relever d'importants défis.

Au titre des défis relevés par votre profession, je pense également à votre implication dans le redressement de la situation des tribunaux mixtes de commerce d'outre-mer. Après avoir envisagé différentes solutions, le Gouvernement a en effet décidé de vous confier la gestion de ces greffes. Là encore, malgré la difficulté de la tâche et malgré l'éloignement géographique que cette réforme a impliqué, vous avez répondu présents avec enthousiasme, avec intelligence, et avec cette solidarité qui fait votre force. L'objectif était considérable et l'enjeu de premier ordre. Je dois dire aujourd'hui que l'objectif a été pleinement atteint et l'enjeu a été relevé avec le succès que l'on connaît. Depuis l'année dernière, six professionnels ont été nommés par la

Chancellerie et occupent aujourd'hui leurs fonctions au sein des greffes des tribunaux mixtes de commerce de Guadeloupe, de Guyane, de la Martinique, de Mayotte et de La Réunion. Les résultats ont déjà été constatés dès cet été. Ils constituent la meilleure preuve que le Gouvernement a eu raison de vous faire confiance et d'engager cette importante réforme.

Je sais que les exigences à votre égard s'accumulent et que s'y ajoutent des restrictions communes à l'ensemble des professions juridiques réglementées. En 2015, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a refondu et codifié le système de régulation tarifaire des prestations, actes et diligences accomplis par les professions réglementées du droit. Depuis 2016, les révisions tarifaires ont entraîné une baisse régulière des tarifs des greffiers des tribunaux de commerce. Il faut se souvenir que la réforme avait pour objectif d'aboutir à une tarification plus juste. La loi de programmation et de réforme pour la justice du 23 mars 2019 est venue préciser la méthode de fixation de ces tarifs. Cette nouvelle méthode apprécie les coûts pertinents et la rémunération raisonnable. Elle confirme la possibilité de fixer les tarifs à partir de la rentabilité globale des professionnels. Le décret du 28 février 2020 et les arrêtés qui en découlent ont tiré les conséquences de cette modification législative. Force est de constater que, même en tenant compte du fait que l'activité régulée constitue la quasi-totalité de l'activité des greffiers des tribunaux de commerce, le potentiel de baisse est important. Il sera mis en œuvre de façon progressive en respectant scrupuleusement la limite de variation des tarifs de 5 % par rapport aux anciens tarifs. Je comprends évidemment votre préoccupation de préserver certains équilibres économiques sur la base desquels votre profession a engagé les investissements qui ont permis les avancées technologiques exposées aujourd'hui. Ces avancées, en effet, ont profité aux entreprises en grande partie. Aussi, je ne peux que me réjouir du dialogue constant entre les services de l'État et les instances représentatives de

la profession lors de la crise sanitaire et notamment lors de la période de confinement. Afin de tenir compte de l'impact de cette situation particulière, les ministres de la Justice et de l'Économie et des Finances ont pris un arrêté conjoint ayant pour objet de reporter l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs du 1^{er} mai 2020 au 1^{er} janvier 2021. Ce dialogue, je l'appelle de mes vœux, dans les nombreuses hypothèses où ces services de l'État travaillent au profit des entreprises, avec les greffiers des tribunaux de commerce.

J'en viens enfin au guichet unique des formalités et au registre général des entreprises. Le Gouvernement a décidé de confier la responsabilité de leur mise en œuvre à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Dans les prochaines semaines, le décret d'application du guichet unique va être présenté au Conseil d'État pour permettre son ouverture au 1^{er} janvier 2021 comme le prévoit la loi. La réussite de cette réforme ambitieuse dans les délais impartis rend indispensable une parfaite coopération avec l'INPI, notamment sur le plan technique, de tous les partenaires qui sont au service des entreprises et au premier rang desquels les greffiers des tribunaux de commerce. Je sais que sur ce sujet, encore votre profession saura se mobiliser. La richesse de vos apports, votre disponibilité, votre maîtrise des outils de communication les plus modernes et de l'outil informatique sont, en effet, particulièrement précieuses dans le contexte actuel.

Pour finir, je tiens à indiquer que vous avez récemment adressé à la Chancellerie une liste de propositions visant à améliorer le dispositif d'accès à votre profession. Ces propositions sont actuellement en cours d'analyse par mes services qui ne tarderont pas à revenir vers vous. L'accès à votre profession et à la formation de vos futurs collaborateurs est en effet un sujet important qui mérite toute notre attention. À cet égard, je tiens d'ailleurs à rappeler et à rendre hommage à la mobilisation dont vous avez fait preuve pour vous adapter aux nouvelles modalités de recrutement depuis 2017.

Comme vous le voyez, les mois à venir seront aussi

denses et riches dans nos échanges. Je dois ajouter que vos nombreuses propositions sont toujours accueillies avec attention. Je vous remercie, je sais pouvoir compter sur votre engagement sans failles. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent congrès.

L'ACTUALITE DE LA PROFESSION EN 2020



Les Actes
du 132^e
congrès

L'ACTUALITÉ

DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE EN 2020

La crise sanitaire que nous traversons depuis le début de l'année 2020 a fortement marqué notre activité, elle a en effet incité fortement le recours aux services en ligne de la profession.

La réforme tarifaire, l'assujettissement des greffiers des tribunaux de commerce aux obligations LAB-FT, la mise en œuvre de la loi Pacte, ont également rythmé l'année.

Le renouvellement partiel des membres du Conseil national a permis l'élection pour un mandat de deux ans d'un nouveau bureau composé de : Sophie Jonval, présidente (Caen), Thomas Denfer, vice-président (Paris), Thierry Marquet-Paquier, secrétaire (Boulogne-sur-Mer), Philippe Gourlaouen, trésorier (Lorient), Françoise Printems (Tours), Bertrand Dubujadoux (Cusset) et Victor Geneste (Le Mans). Ont également été renouvelés les membres de la Commission disciplinaire et les différentes commissions du Conseil national.

Impactée par la **crise sanitaire** venue brutalement perturber l'activité des juridictions commerciales, le Conseil national a, pendant toute la période de confinement, accompagné les greffes dans la gestion de la crise afin de trouver un équilibre entre la protection sanitaire des collaborateurs des greffes et le maintien du service public de la justice. Pendant cette période inédite, pas moins de vingt circulaires vous ont été adressées sur les mesures sanitaires du Gouvernement, les ordonnances publiées par la Chancellerie sur l'adaptation des services de la justice et les remontées statistiques du terrain. Le Conseil national a préconisé

la solution sécurisée de visioconférence Tixeo certifiée par l'ANSSI qui a été mise à disposition des greffes permettant d'organiser plus de 700 audiences pendant la période de confinement.

Un **groupe de travail** a été créé afin de réviser l'actuel règlement intérieur et de réfléchir à la création d'un **code de déontologie** de la profession.

I - L'ACTUALITÉ « MÉTIER » DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

Le **décret n° 2019-1333 réformant la procédure civile** a été publié au Journal officiel le 12 décembre 2019. Le décret supprime la présentation volontaire des parties devant le tribunal et définit le champ de la représentation obligatoire par avocat dans les matières les plus techniques.

Le **décret n° 2020-1 relatif aux sociétés à mission** a été publié au Journal officiel du 3 janvier 2020. Ce texte précise notamment les déclarations que la société à mission doit effectuer lors de sa demande d'immatriculation ainsi que les mentions figurant au

répertoire SIRENE.

L'ordonnance n° 2020-115 renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été publiée au Journal officiel du 13 février 2020. Cette ordonnance prévoit l'assujettissement des greffiers des tribunaux de commerce aux obligations LAB-FT prévues par le code monétaire et financier et désigne le **Conseil national** comme **autorité de contrôle** de la profession.

Cette ordonnance ainsi que les décrets n° 2020-118 et n° 2020-119 publiés à la même date ont également réformé en profondeur les dispositions relatives au **registre des bénéficiaires effectifs (RBE)**. Les modalités de déclaration des informations relatives aux bénéficiaires effectifs ont été modifiées : celles-ci sont désormais déclarées au RCS au moyen du formulaire cerfa M'BE, mettant ainsi fin au régime du dépôt d'acte. L'accès aux informations sur les bénéficiaires effectifs a été élargi, de nombreuses informations étant désormais accessibles au public. Un mécanisme de signalement des divergences au greffier a également été mis en place.

Le décret n° 2020-179 et l'arrêté relatifs aux tarifs réglementés ont été publiés le 29 février et 1^{er} mars 2020. Ces textes définissent les modalités de détermination de l'objectif de taux de résultat moyen sur la base duquel les tarifs sont fixés et modifient les tarifs applicables aux prestations réalisées par la profession. En raison de la crise sanitaire, à la demande du Conseil national, l'application de l'arrêté a été suspendue dans son exécution jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

Le décret n° 2020-797 sur l'open data des décisions de justice a été publié au Journal officiel du 30 juin 2020. Le texte aborde trois thématiques centrales : l'administration des bases de décisions de justice, l'occultation des éléments d'identification des personnes mentionnées, et les sites de diffusion en ligne. Si le décret fixe le cadre de la mise en œuvre, il n'en prévoit pas les aspects concrets. Des travaux menés avec

la Chancellerie et la Cour de cassation permettront de définir le processus de mise à disposition des décisions.

Dans le cadre des articles 1 et 2 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite « loi PACTE », qui visent la création d'un **organisme unique** et d'un **registre général des entreprises**, une mission interministérielle a auditionné les différents acteurs concernés. Le Conseil national et Infogreffe ont formulé des propositions concrètes et opérationnelles.

Dans le cadre de la **réforme des retraites**, plusieurs réunions de concertation ont été organisées par le ministère de la Justice et le haut-commissariat aux retraites avec les professions juridiques et judiciaires. Le Conseil d'administration de la CAVOM a adopté à l'unanimité le 16 janvier 2020 un avis défavorable sur les projets gouvernementaux qui vise notamment à la création d'un système universel de retraite.

Les actions menées par le Conseil national ont permis la suppression d'un projet de **contribution à l'accès au droit et à la justice** prévu dans le projet de loi de finances pour 2020.

La mobilisation du Conseil national depuis de nombreuses années sur le dossier des **locaux des greffes** s'est poursuivie avec des contentieux administratifs en cours qui concernent plusieurs greffes et un recours a été déposé par le Conseil national contre une instruction ministérielle prévoyant le paiement d'une redevance par les greffiers.

II - LES DOSSIERS D'ACTUALITÉ ET LES PARTENARIATS DU CONSEIL NATIONAL

Concours d'accès à la profession : pour le concours 2019, le nombre de places offertes fixé par arrêté du garde des Sceaux était de 9. 36 candidats sur les 77 inscrits se sont présentés aux épreuves écrites, 15 ont été admis à passer les oraux et 9 ont finalement été reçus.

Pour le concours 2020, le nombre de places offertes est fixé à 13. 38 des 66 candidats se sont présentés aux épreuves écrites.

Dans la perspective de la transposition de la 5^{ème} directive anti-blanchiment et de l'assujettissement de la profession aux obligations de LAB-FT, la profession s'est dotée, en décembre 2019, d'un **délégué à la lutte contre la fraude** (DLF) en la personne de Pascal Daniel, greffier associé à Orléans, président honoraire du Conseil national et ancien président du GIE Infogreffe.

Dans le cadre de **l'évaluation de la France par le Groupe d'Action Financière** (GAFI) visant à contrôler l'efficacité des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Conseil national qui siège désormais au **Conseil d'Orientation de la Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** (COLB) animé par la DG Trésor, chargé de rédiger un rapport d'efficacité, a été sollicité sur l'accessibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs.

Un partenariat entre le Conseil national, le GIE Infogreffe et le **Parquet national financier** (PNF) a été signé le 8 septembre 2020 permettant aux magistrats du PNF d'avoir accès aux données du RCS. Une commission sur l'accès aux sources publiques sera créée au sein du PNF à laquelle le CNG participera.

Dans le cadre des réformes touchant la profession, le Conseil national a participé au cours de l'année 2020 à plusieurs **consultations et audits** (identité numérique, transposition de la directive dite « Fusions Scissions », la réforme de la déontologie des OPM, l'avenir de l'audience, la philanthropie, réforme des sûretés, réforme de la procédure civile...).

Les négociations pour finaliser la rédaction de la **nouvelle convention collective** se sont poursuivies tout au long de l'année. Pendant la crise du Covid-19, l'ANGTC-PLE a également diffusé des circulaires

sur la gestion du personnel (chômage partiel, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, protocole de déconfinement...). Le cabinet Barthélémy a mis à disposition des greffiers employeurs une plateforme d'informations sociales concernant la crise. Le **bureau de l'ANGTC-PLE a été renouvelé** le 25 septembre 2020 pour un mandat de trois ans. La profession, membre de la **Fondation pour le droit continental**, co-organise la prochaine édition de la Convention des juristes de la Méditerranée sur le thème « Les nouvelles obligations extra-financières des entreprises ». Cet événement sera l'occasion de présenter les mesures mises en place par la profession dans le cadre de la LAB-FT et de faire intervenir nos partenaires institutionnels français et européens.

En tant que membre du **Centre d'Information et de Prévention** des difficultés d'entreprises (CIP), le Conseil national est intervenu à l'occasion de la journée annuelle des CIP territoriaux le 26 juin qui s'est déroulée cette année en format dématérialisé, pour présenter les solutions proposées aux entreprises durant la crise sanitaire.

Le Conseil national a signé une **convention cadre** avec le GIE Infogreffe posant les modalités de délégation de la mise en œuvre des projets digitaux portés par le CNG. Cinq **conventions d'applications** ont été signées le 15 avril 2020 couvrant cinq projets liant les deux parties (FNIG, MonIdenum, Tribunal Digital, Observatoire Statistique, signature électronique des décisions de justice).

Au niveau européen, le Conseil national a adhéré le 30 juin 2020 au **Cercle Europe, Justice et Droits** (CEJD) afin de renforcer le dialogue entre acteurs juridiques français et responsables politiques européens. Dans le cadre de ses actions européennes, la profession a participé à **six consultations de la Commission européenne** (la lutte contre le blanchiment d'argent, la révision du règlement eIDAS, la stratégie des données, l'interconnexion des registres, la numérisation de la

justice, l'Open data) en positionnant un peu plus la profession au niveau européen.

Une journée d'information a été organisée le 30 janvier dernier à l'intention des **inspecteurs** du Conseil national au cours de laquelle est intervenue une représentante de l'IGJ.

III - LES ACTIONS DU CONSEIL NATIONAL DANS LE CADRE DE LA FORMATION

Le **séminaire national de formation** initialement prévu à Ajaccio les 2 et 3 avril 2020 a dû être annulé en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

Le Conseil national a fait le choix de tenir, le 13 octobre 2020, son **132^{ème} congrès national** sur le thème « Les greffiers des tribunaux de commerce au service de l'entreprise », dans un format 100% numérique. Un site internet conçu spécialement pour cet événement (www.congres.cngtc.fr) a permis à un large public de suivre des séquences aussi bien enregistrées qu'en direct tout au long de la journée. Une seconde partie du congrès a été consacrée à la formation avec la mise en ligne le 15 octobre 2020, sur la plateforme e-learning du Conseil national, de trois modules de formation (retour sur la mise en œuvre de la loi Pacte, mise en place du télétravail, la communication non verbale).

Le **rapport d'activité 2019 sur la formation continue** des greffiers, présenté le 7 septembre 2020 au comité scientifique, démontre que la profession a suivi un total de 4 576 heures de formation en 2019, soit une moyenne de 21,18 heures de formation par greffier. Pour la 8^{ème} année consécutive depuis l'instauration de l'obligation de formation, cette moyenne se situe au-delà du quota de 20 heures exigé annuellement.

La **formation des collaborateurs** de greffes n'est pas en reste puisqu'en 2019, 553 inscriptions ont été recensées sur le catalogue du Conseil national, qu'il s'agisse de

formations présentielles (265) ou en ligne (288). Le **cycle de formation CNG** a été suivi par 94 salariés de greffes en 2019 : 65% salariés ayant passé l'examen de 1^{ère} année l'ont réussi, et 100% des candidats ont réussi l'examen de 2^{ème} année. La crise sanitaire a eu des répercussions sur l'organisation des examens des collaborateurs. Cela a amené le Conseil national à organiser les épreuves écrites et orales en ligne via les outils Evalbox et Tixeo.

IV - LES ACTIONS DE COMMUNICATION DU CONSEIL NATIONAL

Le Conseil national a organisé la cérémonie des **vœux de la profession** le 30 janvier 2020 avec ses principaux partenaires ministériels et interlocuteurs institutionnels.

Le Conseil national a publié les **actes du 131^{ème} congrès** des greffiers qui s'est déroulé à Lyon les 3 et 4 octobre 2019 sur le thème « 100 ans du registre du commerce et des sociétés vers un nouveau siècle d'innovation ». Ont été abordés à cette occasion les origines du RCS, son évolution dans le temps et le registre du commerce à l'heure de l'Europe. **L'exposition sur le centenaire du RCS** présentée en avant-première lors du congrès est entrée en itinérance à l'hôtel de Bourvallais, place Vendôme, en présence de Madame la ministre de la Justice, puis au ministère de l'Economie et des Finances et enfin dans les locaux de la Caisse des dépôts.

Le **Bilan National 2019 des Entreprises** (BNE) du Conseil national a été présenté en début d'année, sous forme d'une conférence presse, en présentant un état des lieux des créations d'entreprises, des entreprises en difficultés et des radiations. Les bilans départementaux des entreprises permettant une analyse détaillée de l'activité économique de chaque département français ont également été mis en ligne sur l'Observatoire statistique du Conseil national. Le traitement et

l'analyse des données ont été réalisés par le cabinet d'étude Xerfi I + C.

L'**Observatoire statistique** a été d'une grande utilité, tout au long de l'année 2020, pour mesurer l'impact de la crise sanitaire et du confinement sur la création et la défaillance des entreprises. La profession a présenté **deux notes flash covid-19** dont une lors d'un point presse en ligne. Les données statistiques recueillies et leur analyse ont été relayées dans la presse nationale, locale et même internationale (*New York Times*).

Le **rapport d'activité 2019** a été l'occasion de revenir sur l'installation des greffes de commerce dans les DROM, les principaux enjeux du registre général des entreprises, la mise en œuvre du tribunal digital ainsi que sur les actualités du Conseil national, d'Infogreffe et de l'ANGTC-PLE.

Le **Prix des Masters 2020** organisé par le Conseil national en partenariat avec les éditions LexisNexis a récompensé Dylan ALLALI de l'Université Paris II Panthéon-Assas pour son mémoire « Cautionnement et intérêt social ». Pour cette 10^{ème} édition « spécial anniversaire », les éditions LexisNexis offrent au lauréat, en plus de l'abonnement annuel à une revue juridique, un abonnement d'un an à la plateforme en ligne LexisActu.



Le Conseil national remercie les partenaires du 132^{ème} congrès :

LA BANQUE DES TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

ainsi que

AMITEL - CAVOM - DALLOZ - DOCAPOST - EDITIONS LEGISLATIVES ELEGIA -
INFOGREFFE - KERALIS - MYGREFFE - VERLINGUE



Publication du Conseil National des Greffiers - 29, rue Danielle Casanova - 75001 Paris / Directeur de publication :
Sophie Jonval / Conception graphique :  Communication / Imprimé sur du papier issu de forêts écologiquement
gérées / Dépôt légal mars 2021.



Les actes du 132^{ème} congrès du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce sont publiés avec le soutien de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts.

CNG

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



CNGTC



CNG_TC



cngtc

CONSEIL NATIONAL
DES GREFFIERS DES
TRIBUNAUX DE COMMERCE

29, rue Danielle Casanova - 75001 Paris
Tél : 01 42 97 47 00 - Fax : 01 42 97 47 55
Mail : contact@cngtc.fr • Site internet : www.cngtc.fr